

<b>Requesting Organization :</b>	Agency for Technical Cooperation and Development				
<b>Allocation Type :</b>	Reserve 2017 - Hot spots				
<b>Primary Cluster</b>	<b>Sub Cluster</b>	<b>Percentage</b>			
Eau, Assainissement et Hygiène		100.00			
		<b>100</b>			
<b>Project Title :</b>	Réponse d'urgence en Eau, Hygiène et Assainissement pour les personnes déplacées sur les sites de Zémio				
<b>Allocation Type Category :</b>					
<b>OPS Details</b>					
<b>Project Code :</b>		<b>Fund Project Code :</b>	CAR-17/HCF10/RE17 HS/WaSH/INGO/6621		
<b>Cluster :</b>		<b>Project Budget in US\$ :</b>	433,000.00		
<b>Planned project duration :</b>	6 months	<b>Priority:</b>			
<b>Planned Start Date :</b>	01/10/2017	<b>Planned End Date :</b>	31/03/2018		
<b>Actual Start Date:</b>	01/10/2017	<b>Actual End Date:</b>	31/03/2018		
<b>Project Summary :</b>	<p>L'intervention d'ACTED vise à apporter une réponse d'urgence dans les domaines de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement aux personnes affectée par la crise sécuritaire qui sévit dans la sous préfecture de Zémio depuis la fin du mois de juin 2017.</p> <p>Plus précisément, ACTED envisage d'intervenir auprès des personnes déplacées par la crise sécuritaire de Zémio</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et réhabilitation de 11 points d'eau sur les sites et mise en place de comités de gestion des points d'eau</li> <li>- Water trucking le temps que les constructions/ réhabilitations aient été finalisées</li> <li>- Sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène sur les sites</li> <li>- Installation de 30 blocs de latrines d'urgence et mise en place de comités d'assainissement sur les sites</li> <li>- Distribution de bacs à ordures sur les sites pour améliorer la gestion des déchets</li> <li>- Réhabilitation de 2 points d'eau dans la ville de Zémio</li> </ul> <p>Compte tenu des difficultés d'accès qui ont prévalu ces dernières semaines et du manque d'informations précises, ACTED propose une intervention flexible, c'est-à-dire que les activités présentées dans ce document pourront être révisées en fonction des résultats d'une évaluation technique initiale qui sera conduite au début du projet, et après la validation du Fond Humanitaire du cluster WASH.</p> <p>Le nombre de personnes bénéficiaires est estimé au moment de la soumission de la proposition de projet à 11 000 personnes, soit 10 000 personnes bénéficiaires des activités de renforcement EHA sur les sites de déplacés et 1 000 personnes bénéficiaires de la réhabilitation de point d'eau dans la ville de Zémio.</p>				
<b>Direct beneficiaries :</b>					
<b>Men</b>	<b>Women</b>	<b>Boys</b>	<b>Girls</b>	<b>Total</b>	
1,771	2,325	3,404	3,500	11,000	
<b>Other Beneficiaries :</b>					
<b>Beneficiary name</b>	<b>Men</b>	<b>Women</b>	<b>Boys</b>	<b>Girls</b>	<b>Total</b>
Internally Displaced People	1,600	2,100	3,100	3,200	10,000
Host Communities	171	225	304	300	1,000
<b>Indirect Beneficiaries :</b>					
<p>Les activités EHA d'urgence bénéficieront à 11 000 personnes. Ce chiffre représente d'après le rapport MSA réalisé par ACTED RRM 53% de la population de la ville de Zémio. On estime en tout que 97% de la population totale de Zémio est déplacée. Il est envisageable que les personnes qui ne se trouvent pas actuellement sur les sites rejoignent les sites de déplacés ; les activités réalisées par ACTED pourraient donc bénéficier aux nouveaux arrivants en leur apportant un soutien basique en eau et assainissement. Il est important de noter cependant que de nouveaux arrivants rendront difficile la tâche d'assurer un maintien des standards SPHERE.</p>					
<b>Catchment Population:</b>					

Les interventions sur les sites de déplacés et dans la ville auront un impact positif sur la santé et l'assainissement de la ville. Il est envisageable que l'amélioration sanitaire aura un impact positif non seulement pour les bénéficiaires mais également dans la sous-préfecture de Zémio. De plus, l'intervention fournira des services d'eau et d'assainissement aux populations sur les sites. Ces personnes seront moins susceptibles de se déplacer et auront donc un moindre impact sur les villes et villages environnants.

**Link with allocation strategy :**

Les affrontements entre groupes armés dans la préfecture de la Haute-Mbomou, et les déplacements qui s'en sont suivis ont exacerbé la vulnérabilité et les tensions entre les communautés dans la ville de Zémio. 97% des habitants de la ville se sont déplacés vers des sites de déplacés considérés comme plus sûrs. Sur les sites, les conditions d'hébergement, d'assainissement et d'accès à l'eau sont très critiques : Un manque d'eau potable chronique existe sur tous les sites. La situation sanitaire est aussi très inquiétante avec un nombre de latrines et douches grossièrement insuffisant aux nombres de personnes vivant sur les sites (par exemple le site du Centre de Santé supervisé par MSF compte 5 latrines et 5 latrines d'urgence pour approximativement 5 000 personnes). Sans une intervention d'urgence pour (1) améliorer la quantité et la qualité de l'eau disponible pour les personnes, (2) augmenter le nombre d'infrastructures sanitaires, des épidémies peuvent survenir et des risques élevés de morbidité pour les groupes les plus vulnérables en raison du manque d'accès à l'eau potable et de structures d'assainissement adaptées. En plus de cela, il est envisageable que de telles conditions de vie augmentent les risques de tension entre les personnes vivant sur les sites (ex : conflit lié à l'eau) et exacerbe le conflit avec des risques également plus élevés de cas de violences basées sur le genre.

L'intervention développée par ACTED est en ligne avec l'objectif principal de l'allocation puisqu'elle propose de « sauver des vies » en apportant un soutien pour la mise en place d'infrastructure EHA d'urgence. L'assistance sera mise en œuvre en s'appuyant sur les activités déjà réalisées dans le cadre du RRM (à définir) et en coordination avec les activités de protection et de distribution de NFI réalisées par CRS sur les sites également. Il est prévu que chaque kit NFI distribué par le CRS comprenne : 2 couvertures, 2 nattes, 6 savons, 1 jerrycan, et 1 moustiquaire. Plus spécifiquement, ce projet est en accord avec les objectifs du cluster EHA énoncés dans le cadre du Plan de Réponse Humanitaire (HRP 2017 – 2019), notamment car il entend (1) répondre aux besoins de survie en EHA de manière immédiate et adéquate en respectant les 5 engagements minimums du clusters EHA sur la sécurité et la dignité des populations affectées et (2) apporter une assistance d'urgence à la population vulnérable dans les trois premiers mois du choc humanitaire.

Ce projet sera mis en œuvre dans la ville de Zémio, Haut-Mbomou, qui a été fortement touché par les affrontements entre les groupes armés.

La considération de la protection sera transversale dans la mise en œuvre du projet et dans toutes les étapes clés, notamment à travers la mise en place de mécanismes de consultations et participation des populations et des bénéficiaires à différentes étapes du projet (consultation, mobilisation, sélection des bénéficiaires, suivi...). ACTED veillera à assurer l'accès aux services proposés à toutes les populations, sans discrimination, à travers l'application de quotas pour les différentes couches sociales. Par ailleurs, ACTED, applique les principes de redevabilité afin de permettre aux bénéficiaires de s'exprimer sur la pertinence/qualité des actions et d'être associés de la conception à la mise en œuvre des activités et s'attache à ce que ses programmes respectent les normes en termes de participation, de transparence et de gestion des litiges. Dans le cadre du projet, cette redevabilité sera assurée via la mise en place d'une approche participative de sélection des bénéficiaires, de mécanismes de consultation/communication bidirectionnelle avec les bénéficiaires, les communautés et autorités locales ainsi que de la mise en place d'un système de plainte. Durant toutes les activités, la sécurité et la dignité des personnes seront considérées et préservées.

**Sub-Grants to Implementing Partners :**

Partner Name	Partner Type	Budget in US\$

**Other funding secured for the same project (to date) :**

Other Funding Source	Other Funding Amount

**Organization focal point :**

Name	Title	Email	Phone
Hélène CAMUS	Directrice Pays	helene.camus@acted.org	+236 72 08 53 05
Camille CHEMIN	Grant Manager	camille.chemin@acted.org	+33 1 42 65 33 33

**BACKGROUND**

**1. Humanitarian context analysis**

Mi mai 2017, les villes de Mobaye, Bangassou et Rafaï ont été attaquées ainsi que les villages sur les axes par des groupes armés qui ont commis des exactions sur les communautés. Ces événements ont conduit plus de 60 000 personnes à se déplacer dans les jours suivant la crise. Le 28 juin des combats entre factions Anti Balaka et UPC ont éclatées dans la ville de Zémio pour son contrôle. Dans les jours qui ont suivi, près de 20 000 personnes (soit 97% de la population de la ville) se sont déplacées sur des sites, en brousse et en RDC. Entre début juillet et fin août, la tension est montée et plusieurs phases d'affrontements ont suivi les différentes vagues d'arrivée renforts dans les deux camps.

1/ Ces combats ont eu les conséquences suivantes :

-Dans la ville : pillage, destruction et incendies des habitations, destruction des infrastructures communautaires (marchés, ponts), destruction de l'antenne téléphonique Orange

-Sur les civils : Des exactions et des exécutions ont été commises à plusieurs reprises. Début juillet, 19 021 personnes étaient reportées déplacées sur 6 sites à Zémio sans accès à un hébergement adéquat, à l'eau et à l'assainissement, à la nourriture et à des services de santé. Des cas de tortures et de violences basées sur le genre ont également été reportés sur les sites. Le 08/07, ACTED a conduit dans le cadre du RRM une MSA qui a mis en lumière que 97% des adultes et 96% des enfants ne consomment qu'un seul repas par jour. Au moment de l'enquête 80% des ménages ont répondu que leur unique source d'alimentation était les dons et aucun n'avait alors accès à un marché fonctionnel.

Entre début juillet et fin août la situation sur les sites de déplacés a évolué régulièrement avec des déplacements en fonction des rumeurs d'attaques, d'assistance et du tarissement des capacités d'accès à l'eau et à l'assainissement sur certains sites. Les mouvements de PDI ont eu lieu entre les sites eux-mêmes ainsi qu'entre les sites et la brousse/ RDC. Les difficultés rencontrées par les acteurs humanitaires pour acheminer l'aide à Zémio semblent également avoir été comprises par les civils et auraient encouragé des déplacements supplémentaires vers Rafaï et Obo. Alors que début juillet, le nombre de PDI sur les sites de Zémio était estimé à 19 021 personnes, début août, leur nombre se serait réduit à 10 000. Le 29 août (dernières informations disponibles) alors que de nouveaux combats sont annoncés, ils seraient moins de 4 000. L'annexe 8 présente un tableau estimatif de l'évolution du nombre de PDI sur les sites.

- Sur les humanitaires : dans un premier temps certains acteurs humanitaires ont évacué leurs équipes de Zémio pour des considérations sécuritaires puis sont revenues. L'évènement du 11/07 a conduit à l'évacuation conjointe de l'ensemble des acteurs humanitaires de Zémio. Dans les jours qui ont suivi, la quasi-totalité des bases des organisations humanitaires présentes à Zémio ont été pillées. Fin juillet, suite à une mission d'évaluation rapide conjointe, les acteurs humanitaires ont pris la décision de "retourner" à Zémio au vue de l'ampleur des besoins et de l'engagement des deux parties à respecter l'espace humanitaire.

- Sur l'accès humanitaire : En raison de la situation sécuritaire qui prévaut dans l'ensemble du Sud-Est, les transporteurs refusent de se déplacer sur les axes parce que ces éléments les rendent – tout comme les acteurs humanitaires - plus vulnérables aux attaques. Par conséquent, les biens et les équipes doivent être acheminées par voie aérienne. Jusqu'à mi août, le mauvais état de la piste de l'aéroport excluait l'acheminement de plus d'une tonne de matériel à la fois, et le coût de transport était excessivement élevé (9 200 EUR par trajet). La mobilisation de la communauté internationale a permis la mise en place d'un système d'acheminement gratuit et HI a réhabilité la piste de l'aéroport qui permet désormais à des Antonov d'une capacité de 4,5T ou 24m3 d'atterrir .

## **2. Needs assessment**

1/ Evauation des besoins à Zémio

Eau : Des sources d'eau sont disponibles sur les sites, mais le faible débit et la qualité de l'eau ne permettent pas un accès en quantité et qualité suffisante pour atteindre 15L d'eau/personne/jour pour les personnes déplacées. Les dernières informations disponibles (début aout) donnaient une moyenne d'accès à l'eau de 11.5L/personne/jour, avec des disparités importantes. La pression créée par le nombre important d'utilisateurs risque de (ou a déjà potentiellement) provoquer le tarissement de certains points d'eau.

Plus précisément, les informations collectées début aout sur la situation d'accès à l'eau sur les sites sont les suivantes :

- Centre de Santé : MSF-H apporte un appui en eau potable via un bladder 15000L et un château d'eau de 20000L. Le puits à pompe électrique génère 20 000 L/J cependant il n'y a pas suffisamment de carburant pour en maintenir le fonctionnement. Le niveau du puits utilisé risque d'être rapidement insuffisant. Le RRM recommande un appui en watertrucking. Par ailleurs 1 forage PMH sur site n'est pas fonctionnel. Avant d'être évacué les équipes RRM n'ont pas eu le temps d'identifier la cause de la panne du puits. En outre, depuis les affrontements du 17/08, le site a été vidé.

- Eglise Catholique : un puits équipé d'une pompe manuelle dessert la communauté déplacée avec un débit de 1.5m3/H.

- Bandassi: 1 puits à pompe manuelle permet aux ménages déplacés de s'approvisionner en eau potable. 1 puits protégé et équipé d'une PMH en panne et 1 puit à ciel ouvert privé doivent être réparés

- Koumboli: 1 puits avec une PMH en panne doit être réparée pour assurer la distribution d'eau sur le site.

Aucune information n'est disponible sur la qualité de l'eau fournie par chacun des points d'eau.

Dans la ville de Zémio plusieurs forages étaient fonctionnels avant la crise, cependant il est envisageable que les pompes aient été cassées pendant les combats ou de façon volontaire.

Hygiène et Assainissement : Selon les informations collectées par le RRM début juillet, 79% des ménages avaient accès à des latrines dont seulement 29% sont hygiéniques, cependant leur nombre est insuffisant pour couvrir les besoins des personnes. Plus précisément, la répartition des latrines sur les sites était alors la suivante :

- Centre de Santé de Zémio : 10 latrines et 3 douches d'urgence sont disponibles (7437 déplacés avant le 17/08). Cependant 5 des latrines sont pleines et 5 nouvelles latrines d'urgence ont été créées. La construction de latrines est difficile à cause de la dureté du sol qui empêche les équipes de creuser des fosses.

- Koumboli/Bandassi: la majorité des déplacés pratique la défécation à l'air libre.

- Eglise Catholique, Ecole bouma, Site Congolais : le nombre de latrines et de douches est inconnu ACTED prévoit d'intervenir selon les recommandations de l'intervention RRM.

Seuls 39% des ménages évalués ont pu citer les 3 bons moments pour le lavage des mains. Seuls 32% des répondants confirment utiliser habituellement du savon ou de la cendre pour se laver les mains et seuls 14% en possèdent le jour de la MSA.

2/ Evaluation des besoins des personnes affectées par la crise de Zémio à proximité de la ville

Peu d'informations sont disponibles sur la situation des personnes qui se sont déplacées vers les villes de Rafaï et Mboki pour fuir les combats et les exactions. L'équipe RRM d'ACTED a conduit une évaluation multisectorielle (MSA) dans la ville d'Obo entre le 20 et le 23 aout ou 5 200 personnes sont arrivées au cours des dernières semaines. L'évaluation souligne que les personnes sont actuellement hébergées par les communautés hôtes cependant les autorités locales sont en cours de réflexion concernant l'établissement d'un site de déplacés. En ce qui concerne les conditions EHA, l'évaluation a souligné le faible débit de certaines sources et de mauvaises conditions d'hygiènes.

## **3. Description Of Beneficiaries**

L'annexe 8 présente l'évolution du nombre de personnes déplacées sur les sites de Zémio entre les mois de juin et aout. En mars 2016, ACTED avait conduit une évaluation dans la sous préfecture de Zémio et la répartition des personnes par âge et par sexe était la suivante: filles (32%) ; garçons (31%) ; femmes (21%) et hommes (16%)

Au début du mois de septembre, la plupart des habitants de Zémio ont quitté la ville en raison de l'incertitude quant à l'issue des combats mais également en raison des difficultés rencontrées par les acteurs humanitaires pour intervenir dans la zone.

#### **4. Grant Request Justification**

Les évaluations conduites par ACTED et les partenaires humanitaires à Zémio depuis la fin du mois de juin ainsi que les informations partagées par les points focaux d'ACTED et les autorités locales font état d'une situation critique pour les civils dans la sous préfecture de Zémio et laissent entendre des répercussions également sur les axes à destination de Rafai et Mboki/ Obo.

En concertation avec les autres acteurs actifs dans la zone, le Fonds Humanitaire et le cluster WASH, l'intervention d'ACTED vise à améliorer les conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement sur les sites de déplacés et dans la ville de Zémio. Au moment de la Soumission de cette proposition de projet, les informations disponibles sont insuffisantes pour connaître précisément le nombre et la dimension des activités qui seront réalisées. Ces informations seront collectées à travers une évaluation technique initiale lorsque l'organisation aura retrouvé un accès aux secteurs d'intervention. Néanmoins, le budget de l'intervention a été construit de manière à intégrer les activités suivantes :

- Réhabilitation de 6 points d'eau non fonctionnels et construction de 5 points d'eau sur les sites de déplacés
- Installation de 6 bladders et water trucking en attendant que les réhabilitations/ constructions soient effectives
- Mise en place de comités de gestion pour chacun des points d'eau réhabilité/ Construit, formation et équipement également pour les comités existants
- Analyses bactériologiques des points d'eau
- Sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiènes et mise en place de comités d'assainissement sur les sites
- Construction de 30 blocs de latrines sur les sites
- Distribution de kits d'entretiens pour les latrines et assistance pour la réalisation de vidages
- Mise en place d'un système de gestion des déchets sur les sites
- Réhabilitation de 2 pompes à forage dans la ville de Zémio

Toute modification de l'intervention par rapport à la proposition initiale sera communiqué au cluster WASH et au CHF avant d'être mise en oeuvre, ainsi que les informations sur lesquelles se base ACTED pour justifier la demande de modification.

#### **5. Complementarity**

Les activités réalisées par ACTED sur les sites de déplacés viendront en complément des activités qui devraient avoir été déjà réalisées (au moment du démarrage du projet) par le RRM. En plus de cela, dans le cadre du développement de cette proposition de projet ACTED s'est coordonnée particulièrement avec CRS qui réalisera des activités de distribution et de protection sur les sites. La coordination sera maintenue pour la mise en œuvre des activités à Bangui et sur le terrain. A titre d'exemple, les comités de gestion des points d'eau et les comités d'assainissement pourront être développés sur la base des comités de protection mis en place par CRS.

ACTED coordonnera également avec MSF qui supervise actuellement le Centre de Santé de Zémio. MSF s'engage actuellement à réduire le taux de morbidité sur le site en distribuant de l'eau (20,000 litres par jour pour hôpital et déplacés) et à travers la construction de latrine d'urgence (5 finalisé, plus à venir si les conditions permettent). ACTED s'engagera avec MSF afin d'améliorer les conditions sur le site du Centre de Santé de Zémio et de ne pas créer de doublons pendant le projet.

### **LOGICAL FRAMEWORK**

#### **Overall project objective**

Les hommes, les femmes et les enfants déplacés sur les sites de Zémio et le quartier de Mahamat ont accès à de l'eau potable pour satisfaire leurs besoins en matière de boisson, de cuisson des aliments et d'hygiène personnelle dans un ménage, et les risques liés à la santé et la protection sont réduits grâce à une gestion efficace des déchets sur les sites et des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

#### **Eau, Assainissement et Hygiène**

<b>Cluster objectives</b>	<b>Strategic Response Plan (SRP) objectives</b>	<b>Percentage of activities</b>
2017 Objectif 2 : Apporter une assistance d'urgence à la population vulnérable dans les trois premiers mois d'un choc humanitaire.	Objectif 1 HRP - 2017 : Les populations affectées par des chocs ont accès à une assistance d'urgence intégrée assurant leur sécurité et leur dignité	100

**Contribution to Cluster/Sector Objectives :** Les interventions réalisées par ACTED dans le cadre de ce projet visent à soutenir les personnes déplacées sur les sites de Zémio et dans le quartier de Mahamat à travers des activités renforçant leurs capacités d'accès à l'eau ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sur les sites de déplacés.

#### **Outcome 1**

Les personnes déplacées sur les sites ont un accès amélioré à l'eau et à l'assainissement ainsi que de meilleures pratiques d'hygiène

#### **Output 1.1**

##### **Description**

Les personnes sur les sites de déplacés ont un accès à l'eau en quantité et qualité selon les standards minimum SPHERE en situation d'urgence

##### **Assumptions & Risks**

Hypothèse 1 : Les données collectées dans le cadre des évaluations rapides s'avèrent correctes et toujours pertinentes lors du démarrage du projet

Risque 1 : Les données collectées dans le cadre des évaluations rapides sont erronées et/ ou lorsque le projet démarre, les besoins ont changés ou une réponse a déjà été apportée par un autre acteur

Stratégie de réduction des risques 1 : cette intervention a été développée sur la base des données en la possession d'ACTED au moment de l'écriture du projet. Dans le cas où les activités proposées (type d'activités et/ ou nombre d'intervention) ne seraient plus pertinentes au démarrage du projet, ACTED prendra contact avec le cluster WASH et le bailleur afin de proposer une solution alternative.

Hypothèse 2 : La situation sécuritaire permet la mise en œuvre des activités dans la ville de Zémio sans que cela ne crée de risques pour la sécurité des équipes et des bénéficiaires

Risque 2 : Les combats reprennent à Zémio et empêchent la tenue des activités

Stratégie de réduction des risques 2 : ACTED réalisera un suivi quotidien de l'évolution de la sécurité. Si la situation ne permet pas la tenue des activités planifiées, les bénéficiaires seront prévenus à travers les points focaux identifiés au sein de la communauté les autorités locales. En cas de dégradation sécuritaire importante, ACTED suivra les étapes de son plan de sécurité. En cas de situation nécessitant une suspension des activités, ACTED prendra contact avec le bailleur et le cluster WASH.

Hypothèse 3 : Les prix ne connaissent pas d'inflation majeure

Risque 3 : Les prix pour les matériaux et les semences augmentent et ne permettent pas à ACTED d'acheter les biens prévus tels que proposés dans le projet (probabilité moyenne)

Stratégie de réduction des risques 3 : Un suivi des marchés, des disponibilités locales et des prix sera effectué régulièrement par l'équipe du projet et les achats seront lancés le plus tôt possible, afin de pouvoir trouver des solutions rapides en cas de pénurie, de problèmes d'approvisionnement ou d'inflation majeure. ACTED informera régulièrement le bailleur en cas de difficultés pour trouver des solutions et pourra éventuellement réévaluer sa stratégie en consultation avec le bailleur.

Hypothèse 4 : Des véhicules sont disponibles pour assurer une rotation suffisante de water trucking sur tous les sites.

Risque 4 : Un manque de véhicule empêche ou diminue le niveau de water trucking requis.

Stratégie de réduction des risques 4 : ACTED communiquera avec les autres acteurs sur le terrain pour le partage de véhicule sur place.

Hypothèse 5 : Les puits réhabilités et construits sont suffisants pour le nombre de bénéficiaires sur les sites La planification d'ACTED pour les activités de réhabilitation des points d'eau correspond aux besoins des personnes sur les sites

Risque 5 : Les réhabilitations de points d'eau sur les sites créent des mouvements de population additionnels entre les sites ce qui déséquilibre la capacité d'accès à l'eau sur les sites. Les mouvements de déplacés risquent de créer des sites qui ont besoin d'une augmentation en quantité d'eau.

Stratégie de réduction des risques 5 : Les travaux seront réalisés en priorité sur les sites où l'accès à l'eau est le plus critique de façon à répondre aux besoins urgents. ACTED prévoit de construire les 4 puits sur des sites identifiés comme ayant besoin d'une assistance urgente. Les sites sans points d'eau alternative et/ou avec les plus grandes populations seront priorisés pour l'installation de nouveaux puits. Si nécessaire ACTED pourra combler des gaps en quantité d'eau à travers les activités de water trucking.

## Indicators

Code	Cluster	Indicator	End cycle beneficiaries				End cycle
			Men	Women	Boys	Girls	Target
Indicator 1.1.1	Eau, Assainissement et Hygiène	% d'eau potable distribuée dont la conformité aux standards de qualité SPHERE a été vérifiée et qui contient un taux acceptable de coliforme et résidu de chlore.					100
<b>Means of Verification</b> : suivi hebdomadaire par les comités de gestion d'eau							
Indicator 1.1.2	Eau, Assainissement et Hygiène	# d'artisans réparateurs formés pour l'entretien des points d'eau et qui rapportent être en capacité de réaliser les réparations					11
<b>Means of Verification</b> : Certification de formations, évaluation finale conduite par le l'unité suivi et évaluation							
Indicator 1.1.3	Eau, Assainissement et Hygiène	# de nouveaux points d'eau construits					5
<b>Means of Verification</b> : Certificats de remise et de conformité							
Indicator 1.1.4	Eau, Assainissement et Hygiène	# de points d'eau existants réhabilités					6
<b>Means of Verification</b> : Certificats de remise et de conformité							
Indicator 1.1.5	Eau, Assainissement et Hygiène	Nombre de personnes qui bénéficient d'un accès amélioré à l'eau sur les sites de déplacés					5,500

**Means of Verification** : Cet indicateur sera calculé sur la base des informations collectées régulièrement sur les sites au cours du projet. Le chiffre de 5 500 personnes correspond aux normes SPHERE (500 personnes par point d'eau).

## Activities

### Activity 1.1.1

Standard Activity : Not Selected

## Évaluation technique des besoins

Au démarrage du projet, ACTED réalisera une évaluation technique des besoins en EHA sur les sites et dans la ville de Zémio. A travers cette évaluation seront collectées les informations suivantes : recensement des sites de déplacés utilisés, recensement du nombre de personnes déplacées sur les sites, conditions d'accès à l'eau (nombre de points d'eau, quantité et qualité de l'eau fournie par chaque point d'eau existants, dysfonctionnements éventuels, possibilités de créer des points d'eau supplémentaires etc.), à l'hygiène (une enquête CAP sera conduite) et à l'assainissement (nombre de latrines, nombre de douches, état des infrastructures, existence d'un comité de gestion etc.)

A l'issue de cette évaluation technique ACTED produira un rapport ainsi qu'un plan d'intervention qui sera partagé avec le bailleur et le cluster WASH.

### Activity 1.1.2

#### Standard Activity : Not Selected

Réhabilitation et construction de points d'eau sur les sites de déplacés

ACTED réhabilitera 6 points d'eau sur les sites de déplacés. Au début du mois de juillet, ACTED a reçu l'information que les sites de l'hôpital, de Bandassi et de Komboli nécessitaient ce type d'intervention (à savoir : réhabilitation d'un forage PMH sur le site de l'hôpital, réparation d'un puit protégé équipé d'une PMH sur le site de Bandassi, aménagement d'un puits à ciel ouvert sur le site de Bandassi et réparation du système exhaure d'un puits équipé d'une PMH sur le site de Koumboli) cependant les localisations exactes des interventions seront déterminées en fonction des résultats de l'évaluation initiale.

ACTED identifiera également des zones de déplacement où le nombre de point d'eau est insuffisant et où la nappe phréatique permet la construction de points d'eau. ACTED pourra ainsi construire 5 puits améliorés à motricité humaine.

ACTED visera à ce que chaque point d'eau soit en mesure de distribuer 1M3/heure, avec 8 heures de distribution par jour, soit 8M3/jour. Selon les normes SPHERE, il est attendu que chaque point d'eau construit et réhabilité bénéficie à 500 personnes. Ces normes sont inférieures à aux normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu urbain et semi urbain fixées par le Ministère des Mines, du Pétrole, de l'Energie et de l'Hydraulique (300 personnes par point d'eau) cependant elles sont plus proches de la réalité sur les sites. En effet, si selon les normes SPHERES, 5 500 personnes pourraient bénéficier des réhabilitations et constructions de 11 points d'eau sur les sites, il est attendu qu'un nombre plus n'important de personnes y aient accès en fonction du nombre de personnes déplacées.

Les travaux seront réalisés par les responsables techniques d'ACTED avec le soutien de de puisatiers et maçons qui seront rémunérés 2 500 FCFA par jour. Dans la mesure du possible ACTED veillera à respecter la parité parmi les travailleurs employés pour réaliser les réhabilitations. ACTED réalisera une analyse de la qualité de l'eau (résiduel de chlore et coliformes) et du débit avant et après chaque intervention. Des analyses ultérieures seront faites régulièrement pour assurer un maintien de la qualité de l'eau. Les comités de gestion des points d'eau qui seront mis en place, formés et dotés sur les sites (activité 1.1.4) participeront également aux travaux dans la mesure du possible et seront formés à chlorer l'eau à intervalles réguliers afin d'en maintenir la qualité.

A l'issue des travaux, les ouvrages seront remis aux comités de gestion. Le matériel fournir leur permettra d'en assurer l'entretien à l'issue du projet.

### Activity 1.1.3

#### Standard Activity : Not Selected

Installation de bladders et water trucking

ACTED estime qu'une durée comprise entre 1 et 2 mois sera nécessaire pour l'achat et l'acheminement des matériaux de construction et de réhabilitation ainsi que pour la réalisation des travaux. Durant cette période, ACTED assurera l'accès à l'eau sur les sites à travers du water trucking.

Pour ce faire, ACTED installera dans un premier temps 4 bladders d'une capacité de 15 000 litres chacun sur les sites identifiés dans le cadre de l'évaluation technique initiale. L'emplacement des bladders sera décidé en concertation avec les représentants des déplacés de façon à assurer que chacun peut y accéder sans risque pour sa sécurité.

En fonction de la situation sécuritaire, ACTED envisage plusieurs possibilités pour acheminer l'eau aux sites. :

Option 1 : Acheminement de l'eau depuis le fleuve Mbomou vers les bladders au moyen d'un camion. Un tank oignon permettra la floculation et la chloration de l'eau, ainsi que son transport jusqu'au site, avant la distribution via le bladder.

Option 2 : Si l'accès au fleuve n'est pas assuré : acheminement de l'eau depuis un puits opérationnel situé sur un des sites de déplacés vers les bladders au moyen d'un camion ou d'un véhicule plus léger. Dans le cas où les capacités des puits existants sur les sites ne seraient pas suffisantes, ACTED pourra considérer la création d'un puits supplémentaire sur le site de Bandassi où la nappe phréatique pourrait éventuellement le permettre (information partagée par une personne déplacée sur le site cependant cela doit être confirmé lors du démarrage du projet dans le cadre de l'évaluation technique ainsi que la capacité de la nappe si existante

Sur les sites, ACTED identifiera des personnes volontaires et bénévoles pour assurer la supervision de l'utilisation des bladders. Afin de ne pas créer de doublons, cette tâche incombera aux comités de gestion des points d'eau (plus d'information dans l'Activité 1.1.3).

L'eau sera chlorée, puis stockée dans les bladders afin d'assurer une qualité suffisante pour que les personnes déplacées puissent la consommer. ACTED s'assura que l'eau aura une concentration de chlore de 0,5 mg/l et un degré de turbidité inférieure à 5 unités de turbidité néphélogéométrie (NTU). ACTED utilisera des kits de chloration et des kits Delagua pour assurer que les niveaux de turbidité et de potabilité sont conformes aux standards SPHERE.

ACTED estime que le water trucking permettra l'acheminement de 60m<sup>3</sup> d'eau par jour. Afin de prendre en compte le potentiel de dégradation sécuritaire sur la zone, ACTED a planifié un appui en water trucking pour une durée de deux mois et demie dans le budget. En fonction de l'avancée des travaux de construction et de réhabilitation, ACTED pourra revoir l'organisation de l'acheminement

### Activity 1.1.4

#### Standard Activity : Not Selected

## Mise en place de comités de gestion des points de distribution d'eau

Pour chaque point d'eau réhabilité et construit (11 au total), ACTED mettra en place un comité de gestion des points d'eau.

Les comités seront composés de 5 personnes en moyenne et ACTED veillera à ce que 50% des membres soient des femmes. Les comités participeront à une formation sur leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique. Les comités seront également formés pour la chloration des points d'eau et les techniques de réparation des pompes.

Un points focal (artisans réparateur) au sein du comité sera identifié par ACTED et spécifiquement formé pour les taches de réparation des pompes. Pendant les premières semaines, ACTED suivra de près les comités afin d'assurer qu'ils ont bien acquis les connaissances de base. Suite à cette formation ACTED distribuera des kits d'outils et de matériels qui permettront aux comités d'entretenir et de faire des petites réparations sur les points d'eau si une panne survient après l'intervention. Les kits contiendront des pièces de rechange spécifique à la pompe gérée par le comité.

Un seau de chlore (45L) sera également donné à chaque comité. Si un risque d'épidémie de maladies diarrhéiques est constaté par un acteur de santé, les comités traiteront l'eau de manière à avoir une concentration de chlore résiduel libre (CRL) compris entre 0,3 et 0,6 mg/l si pH<8 et 0,4 à 0,8 mg/l si pH>8 et un degré de turbidité inférieur à 5 NTU (unités de turbidité néphélogétrie) au point de puisage.

### Output 1.2

#### Description

Les pratiques d'hygiène et d'assainissement des personnes sur les sites de déplacés ciblés sont améliorées

#### Assumptions & Risks

Hypothèse 1: Les autorités locales et les ménages sont favorables et réceptifs à la réalisation de sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène

Risque 1 : Les autorités locales et les ménages empêchent la tenue des sensibilisations ou ne participent pas

Stratégie de réduction du risque 1: Les activités seront précédées de séances de présentation du projet et de discussions avec les autorités locales et les ménages pour assurer une bonne compréhension des objectifs des activités

Hypothèse 2: Les ménages sont intéressés et participent aux activités d'assainissement (ex: création de parcs de collecte des déchets, clubs d'assainissement, construction de latrines etc.)

Risque 2: Les ménages ne comprennent pas les messages de sensibilisation et ne souhaitent pas participer aux activités

Stratégie de réduction du risque 2: Les activités de sensibilisation aux bonnes pratiques d'assainissement seront planifiées et mises en œuvre sur la base des besoins identifiés et des discussions organisées en focus groups. Cela permettra d'assurer l'adhésion des ménages pour réaliser les activités et ACTED s'appuiera sur des ménages leaders pour motiver le reste de la communauté.

Hypothèse 3 : la situation sécuritaire permet l'accès au staff ACTED et aux ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

Risque 3 : Les conditions sécuritaires ne permettent pas aux équipes de se rendre sur les lieux des réhabilitations avec le matériel

Stratégie de réduction des risques 3 : L'évaluation des besoins dans les sites de déplacés débutera par des rencontres avec tous les acteurs présent dans la zone de Zémio afin de faciliter l'accès pour les équipes sur les zones de déplacées. ACTED s'engagera aussi bien avec les groupes armés qu'avec les autorités locales dans chaque sites de déplacés.

#### Indicators

Code	Cluster	Indicator	End cycle beneficiaries				End cycle
			Men	Women	Boys	Girls	Target
Indicator 1.2.1	Eau, Assainissement et Hygiène	# de personnes (femmes, hommes, filles et garçons) affectées ayant bénéficié d'activités de sensibilisation à l'hygiène de base	1,600	2,100	3,100	3,200	10,000

**Means of Verification** : Le nombre de personnes ayant participé à des sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène sera calculé sur la base des listes de présence signées par les participants. ACTED estime qu'environ une personne sur 5 présentes sur les sites devrait participer aux activités directement

Indicator 1.2.2	Eau, Assainissement et Hygiène	# de comités de sensibilisation en Eau, Hygiène et Assainissement capables de tenir des séances de sensibilisation (% relais hommes / femmes) à la fin du projet						4
-----------------	--------------------------------	--	--	--	--	--	--	---

**Means of Verification** : Rapport des sessions de sensibilisation.

#### Activities

##### Activity 1.2.1

Standard Activity : Not Selected

#### a) Sensibilisation aux bonnes pratiques en eau, hygiène et assainissement

ACTED affinera des modules de formation aux bonnes pratiques d'hygiène déjà disponibles et identifiera les méthodes les plus adaptées pour leur diffusion (sensibilisation de masses, focus groupe etc.). Pour encourager la participation dans les sessions de sensibilisation, du savon sera distribué aux participants à la fin de chaque session.

L'objectif attendu est que les personnes vivant sur les sites soient conscientes des principaux risques pour la santé des résidents liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et se mobilisent pour adopter des mesures individuelles, collectives et sociétales qui réduiront les risques liés aux mauvaises pratiques.

Il est attendu qu'au cours de l'intervention 32 séances de sensibilisation de masse en focus groupes soit organisée par chaque comités de sensibilisation (2 séances par semaine x 4 semaines x 4 mois). A la fin de chaque séance de sensibilisation un jeux concours sera organisé avec une distribution de 50 savons. Les sessions de sensibilisation seront renforcées par deux séances de porte-à-porte sur la durée de l'intervention.

Pendant les premières semaines de l'intervention les séances de sensibilisation seront organisées par des agents de sensibilisation ACTED avec le concours des membres des comités d'assainissement (activité 1.2.3). Ces derniers seront formés à travers la pratique et en fonction de l'assimilation des messages et des techniques seront amenés à prendre en charge les sensibilisations graduellement.

#### Activity 1.2.2

##### Standard Activity : Not Selected

#### b) Création de comités de sensibilisation.

Sur chaque site de déplacés identifié, ACTED mettra en place 1 comité de sensibilisation qui sera en charge de réaliser des séances de promotion aux bonnes pratiques d'hygiène sur les sites. Chaque comité sera composé de 5 personnes (avec au moins 2 femmes) qui recevront une formation sur les techniques de mobilisation communautaire et sur les messages à délivrer dans le cadre des sensibilisations. Dans la mesure du possible, les activités de sensibilisation pourront être assumées par les comités de gestion des points d'eau déjà en place afin d'éviter un nombre trop important de comités et des doublons qui pourraient conduire à des confusions des rôles. En revanche, il est également envisageable que les comités de gestion des points d'eau ne soient pas en capacité ou pas intéressés pour assumer cette responsabilité supplémentaire. Si cela s'avère le cas, ACTED pourra effectivement créer un comité dédié aux sensibilisations.

Ces derniers accompagneront ACTED dans le cadre des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (activité 1.2.2) dans les premiers mois du projet afin de mieux maîtriser les outils et les messages. Chaque comité recevra également le matériel nécessaire pour la sensibilisation des communautés (boîtes à image, mégaphones etc.). Il est attendu qu'après 3 mois, les comités soient capables de réaliser les sensibilisations eux-mêmes.

Afin d'engager davantage les enfants dans la promotion de bonnes pratiques hygiéniques, ACTED encouragera les comités de sensibilisation à former des clubs d'hygiène sur les sites. Plus précisément, les clubs d'hygiène seront des sessions organisées avec les enfants qui permettront aux sensibilisateurs et sensibilisatrices des comités de discuter avec eux des bonnes et mauvaises pratiques d'hygiène ainsi que des risques pour leur santé. Pour ce faire, les comités bénéficieront d'une formation dédiée sur les techniques de sensibilisation envers des enfants et seront dotés en matériel de formation développé par UNICEF.

ACTED pourra créer un maximum de 4 comités de sensibilisation

#### Output 1.3

##### Description

Les conditions d'assainissement sont améliorées sur les sites de déplacés de Zémio ciblés par le projet

##### Assumptions & Risks

Hypothèse 1: Les autorités locales et les ménages sont favorables et réceptifs à la construction de blocs de latrine d'urgence sur les sites

Risque 1 : Les autorités locales et les ménages empêchent la construction des blocs de latrines

Stratégie de réduction du risque 1: Les activités seront précédées de séances de présentation du projet et de discussions avec les autorités locales et les ménages pour assurer une bonne compréhension des objectifs des activités

Hypothèse 2: Les ménages sont intéressés et participent aux activités de construction et d'entretien

Risque 2: Les ménages ne sont pas intéressés et ne souhaitent pas participer aux activités

Stratégie de réduction du risque 2: Les activités de construction seront planifiées et mises en œuvre sur la base des besoins identifiés dans le MSA et seront communiquées avec les autorités locale et les ménages. Cela permettra d'assurer l'adhésion des ménages pour réaliser les activités et ACTED s'appuiera sur des ménages leaders pour motiver le reste de la communauté.

Hypothèse 3 : Les emplacements des sites de déplacés permettent l'installation d'un nombre proposé de blocs de latrines d'urgence.

Risque 3 : Les sites de déplacés ne peuvent pas accommoder des installations de blocs de latrines d'urgence.

Stratégie de réduction des risques 3 : Les activités ainsi que les lieux d'installation des infrastructures seront identifiés en coordination avec les autorités locales si présentes sur les sites, les comités de gestion et les bénéficiaires.

Hypothèse 4 : L'acquisition de matériel local pour la construction de latrines sera possible et le transport à partir du terrain se passera comme prévu. Egalement, les équipes ACTED seront autorisées de couper/collecter les matériels nécessaires.

Risque 4 : Les matériels ne peuvent pas être acquis sur place ou leur transport jusqu'au site est empêché.

Stratégie de Réduction des Risques 4 : Les lieux d'acquisition des matériels seront communiqués et coordonnés avec les autorités locales et les autres acteurs dans la zone d'intervention

Hypothèse 5 : Des sites de décharges accessibles et sûrs pourront être identifiés une fois les équipes ACTED sur place.

Risque 5 : Des sites de décharges accessibles et sûrs ne pourront pas être identifiés pendant l'intervention mettant en danger la possibilité de l'évacuation des déchets et des vidanges des latrines.

Stratégie de mitigation : ACTED s'engagera avec les groupes armés pour identifier des lieux qui seront accessibles pour l'évacuation de déchets et la vidange de latrines. Si ceci s'avère impossible, ACTED utilisera des mesures de mitigation d'urgence et enterra les déchets sur place dans les sites. L'évacuation des vidanges des latrines sera faite dans des lieux à proximité des sites, en respectant le plus possible les réglementations de décharge de vidange afin de réduire les risques de contamination des bénéficiaires.



Indicators							
Code	Cluster	Indicator	End cycle beneficiaries				End cycle
			Men	Women	Boys	Girls	Target
Indicator 1.3.1	Eau, Assainissement et Hygiène	# de femmes, hommes, filles et garçons affectés ayant bénéficié d'une aide en assainissement d'urgence selon les standards définis par le Cluster EHA	1,350	1,750	2,850	3,050	9,000
<b>Means of Verification</b> : Evaluation finale, certificats de remise et de conformité							
Indicator 1.3.2	Eau, Assainissement et Hygiène	# de latrines fonctionnelles					180
<b>Means of Verification</b> : Evaluation finale, certificats de remise et de conformité ACTED envisage de construire 30 blocs de latrine sur les sites de déplacement (chaque bloc de latrine contiendra 6 portes).							
<b>Activities</b>							
<b>Activity 1.3.1</b>							
<b>Standard Activity : Not Selected</b>							
Construction de latrines d'urgence sur les sites de déplacés.							
<p>ACTED prévoit d'installer sur les sites de déplacés 30 blocs de latrines (180 portes) afin de pallier aux difficultés d'accès à l'assainissement des PDI. Sur la base des normes SPHERE d'urgence (1 porte/100 personnes), ACTED estime que les infrastructures construites bénéficieront à 9 000 personnes (sur la base de 50 personnes par porte de latrine).</p> <p>Dans un premier temps, ACTED organisera des Focus Group avec les responsables des sites et les leaders communautaires afin d'identifier les emplacements les plus appropriés pour l'installation des latrines et des douches sur les sites. Les femmes et les enfants seront également consultés afin de s'assurer que les infrastructures sont installées dans des zones où leur sécurité n'est pas menacée. Suite à l'expérience d'ACTED en RCA, des regroupements de blocs par zones d'hébergement seront préférable aux zones exclusivement pour les latrines. C'est-à-dire que les infrastructures sanitaires seront installées pour correspondre à des regroupements familiaux ou géographiques. Si cela est réalisable en fonction de la topographie des sites, ce fonctionnement permet une meilleure appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et facilite la mobilisation pour les activités d'entretien par la suite. La localisation des blocs sera aussi conforme aux normes SPHERE c'est-à-dire que les latrines seront situées à une distance d'au moins 50m des abris. De surcroît, les latrines et douches d'urgence seront installées dans la mesure du possible sur des lieux non inondés en saison des pluies.</p> <p>Une fois les emplacements validés, ACTED installera les latrines sur l'ensemble des sites, avec le concours de charpentiers et d'aides charpentiers (rémunérés respectivement 3000 FCFA et 2500 FCFA par jour) et de personnes déplacées non qualifiées (travailleurs non qualifiés rémunérés à hauteur de 1800 FCFA par jour). ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.</p> <p>Les installations seront différenciées pour les hommes et les femmes et seront suffisamment hautes et équipées d'un loquet pour assurer la protection des utilisateurs. Des seaux de lavage des mains contenant de l'eau chlorée ou bien de l'eau simple et avec du savon à disposition seront également installés pour permettre aux ménages de se laver les mains.</p>							
<b>Activity 1.3.2</b>							
<b>Standard Activity : Not Selected</b>							
Entretien et maintenance des infrastructures							
<p>Pour l'entretien des latrines et des douches, ACTED comptera sur l'appropriation communautaire. Plus précisément, comme mentionné dans le descriptif de l'activité 1.3.1, les constructions seront réalisées avec le concours des personnes déplacées résidant sur les sites. Ces mêmes personnes (souvent issues d'une même structure familiale ou géographique) seront réunies en comités d'entretien (environ 10 chefs de ménage) et pourront discuter des responsabilités de chacun pour l'entretien des latrines et des douches dont elles seront responsables.</p> <p>La responsabilité de ces comités sera de maintenir la propreté et les conditions hygiéniques des blocs. Les comités de sensibilisation pourront également réaliser des sessions de sensibilisation sur l'importance de la propreté et de l'hygiène dans les blocs. Les critères expliqués pour une latrine fonctionnelle et propre seront les suivants : L'intérieur de la latrine est propre, pas de présence de fèces sur la dalle ni à l'intérieur de la latrine, les espaces entre l'encadrement et la porte sont suffisamment étroits pour qu'on ne puisse rien voir de l'extérieur, le niveau des excréments dans la fosse est à plus de 50 cm de profondeur, la superstructure est en bon état, la dalle et son support ne risque pas de s'effondrer, présence réduite de mouches et de moustiques</p> <p>ACTED distribuera un kit d'entretien à chaque comité d'entretien. Ces kits contiendront des équipements nécessaires pour assurer l'entretien hygiénique des blocs pendant 3 mois. Un kit contiendra les articles suivants : paire de bottes, paire de gants en plastique, cache-nez, raclettes, seaux et brosses.</p>							
<b>Activity 1.3.3</b>							
<b>Standard Activity : Not Selected</b>							

#### Vidange des latrines sur les sites de déplacés.

ACTED prévoit la vidange des latrines de chaque site 2 fois pendant la période d'intervention (1 fois tous les 2 mois). Ceci n'est pas conforme aux recommandations du cluster EHA d'une vidange tous les 6 mois, mais en raison de la forte concentration de bénéficiaires sur les latrines, ACTED envisage que les fosses se remplissent plus rapidement. Si nécessaire des vidanges additionnelles seront effectuées afin de permettre un accès ininterrompu aux infrastructures sanitaires. Il y a trois options pour la vidange des latrines, la première étant la plus favorable et la dernière étant la méthode de dernier recours.

1) Vidange et transport des excréments par camion : des travailleurs journaliers seront équipés (bottes, gants, pelle, etc.) pour déverser les excréments des fosses dans le camion de décharge en utilisant une motopompe ou pompe d'épuisement adaptée à ce type d'activité. Ce dernier acheminera les excréments des fosses vers un site de décharge qui serait identifié ensemble avec les leaders et les dirigeants locaux.

2) Construction de latrine avec fosses alternées : des latrines avec des fosses alternatives et vidangeables permettront plus de temps entre chaque vidange. Une fois qu'une fosse est remplie elle sera bouchée ou abandonnée afin de permettre le compostage et une nouvelle fosse sera creusée.

3) Vidange à la main : Des équipes de travailleurs journaliers seront équipés (bottes, gants, pelle, lunettes de protection, cache nez, etc.) et transporteront les excréments vers des fosses localisées à proximité du site. Cette solution ne serait utilisée qu'en cas d'extrême urgence à cause des aspects culturels mais aussi risques de contamination pendant ce transfert des excréments.

ACTED évaluera la situation sur chaque site, et dans la ville de Zémio, afin d'établir la méthode appropriée, ou la combinaison de méthodes, qui sera la plus pratique pour la vidange de ces latrines d'urgence.

Une fois la ou les méthodes de vidange établie, ACTED organisera un concours pour le recrutement de personnes non qualifiées pour assurer les vidanges. Chaque travailleur journalier sera rémunéré à hauteur de 5 000 FCFA par jour. ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.

Toute personne engagée dans la vidange des latrines sera formée auparavant sur les dangers et les moyens de mitigation des dangers associés au travail des vidanges. ACTED assurera que toutes les équipes seront équipées afin de minimiser les risques d'infection ou de maladie. Les personnes chargées du déchargement seront également formées afin de les éduquer sur les meilleures pratiques de décharge des excréments et les risques environnementaux et sanitaires associés à la mauvaise gestion des excréments.

Davantage, ACTED engagera la communauté et tous les acteurs dans la zone pour établir un, ou plusieurs, site(s) de décharge d'excréments. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.

#### Activity 1.3.4

##### Standard Activity : Not Selected

#### Mise en place d'un système de gestion des déchets sur les sites

Afin de réduire les risques de contamination et de propagation des maladies notamment pendant la saison pluvieuse, ACTED mettra en place sur les sites un système de collecte et de gestion des déchets solides.

Plus précisément, des bacs à ordures d'une capacité de 100 L seront disposés sur le site et les ménages seront sensibilisés à travers les sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (activité 2.2.2.) à leur utilisation.

Les bacs à ordures seront vidés dans des « points d'élimination » chaque deux jours tout au plus. Ce lieu sera identifié en coordination avec les comités de gestion des sites mis en place par CRS et les représentants des personnes déplacées. Ce lieu devra être situé à plus de 100m des tentes et ne pas présenter de risques d'inondation. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.

Si aucun site de décharge ne peut être sécurisé ACTED envisage d'enterrer les déchets sur sites. Ceci sera fait soit dans des trous à ordures prévus pour chaque ménage ou dans des fosses collectives. Les déchets enfouis seront recouverts tous les jours d'une fine couche de terre afin de ne pas attirer des vecteurs comme les mouches et les rongeurs, et de ne pas leur servir de lieu de reproduction. Si des excréments ou des couches d'enfants sont jetés, les déchets enfouis seront immédiatement recouverts de terre. Les décharges seront clôturées afin d'empêcher tout accident et d'éviter que les enfants et les animaux n'y aient accès. La bonne méthode d'enterrement des déchets fera partie des sensibilisations menées dans l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation».

La collecte des déchets sera organisée par les comités de sensibilisation (formés dans le cadre de l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation»).

#### Outcome 2

Les communautés hôtes et les déplacés en famille d'accueil ont un accès amélioré à l'eau

#### Output 2.1

##### Description

L'accès à l'eau amélioré est assuré pour les déplacés en famille d'accueil et pour les communautés hôtes dans un quartier musulman de Zémio

##### Assumptions & Risks

Hypothèse 1: Les autorités locales et les ménages sont favorables et réceptifs à la réalisation de réhabilitation des points d'eau.  
 Risque 1 : Les autorités locales et les ménages empêchent le déroulement des activités de réhabilitation.  
 Stratégie de réduction du risque 1: Les activités seront précédées de séances de présentation du projet et de discussions avec les autorités locales et les ménages pour assurer une bonne compréhension des objectifs des activités

Hypothèse 2: L'évaluation menée dans le quartier identifie des points d'eau qui nécessite une réhabilitation  
 Risque 2: Les points d'eau dans le quartier de Mahamat ne nécessitent pas de réhabilitation ou de réparation.  
 Stratégie de réduction du risque 2: ACTED tiendra des séances avec les autorités locales et les ménages pour identifier d'autres infrastructure EHA utilisée par les bénéficiaires visés et nécessitant des réhabilitations.

Hypothèse 3: La situation sécuritaire permet l'accès nécessaire pour la mise en œuvre du projet.  
 Risque 3: Les conditions sécuritaires ne permettent pas aux équipes de se rendre sur les lieux des réhabilitations avec le matériel  
 Stratégie de réduction du risque 3: L'évaluation des besoins débutera par des rencontres avec tous les acteurs présents dans la zone de Zémio afin de faciliter l'accès pour les équipes sur le quartier de Mahamat. ACTED s'engagera aussi bien avec les groupes armés qu'avec les autorités locales dans le quartier.

#### Indicators

Code	Cluster	Indicator	End cycle beneficiaries				End cycle
			Men	Women	Boys	Girls	Target
Indicator 2.1.1	Eau, Assainissement et Hygiène	# de comités de gestion des points d'eau redynamisés ou mis en place.					2
<b>Means of Verification</b> : Comptes rendu d'activités, listes de présence, certificat de fin de formation							
Indicator 2.1.2	Eau, Assainissement et Hygiène	# de points d'eau existants réhabilité					2
<b>Means of Verification</b> : Comptes rendus d'activités, certificats de remise et de conformité des ouvrages							
Indicator 2.1.3	Eau, Assainissement et Hygiène	Nombre de personnes résidant dans le quartier Mahamat ayant accès à une quantité et qualité suffisante d'eau, conforme aux normes SPHERE.					1,000

**Means of Verification** : Rapport des équipes en discussion avec les chefs de quartier

#### Activities

##### Activity 2.1.1

###### Standard Activity : Not Selected

Identification des besoins en eau dans les quartiers de Zémio

Lorsque la situation sécuritaire le permettra, ACTED réalisera dans les quartiers de Zémio une visite d'identification des besoins pour la réhabilitation d'infrastructures d'accès à l'eau. Au moment de l'écriture de cette proposition de projet, aucune information sur l'état des puits, sources et forages de la ville (hors sites) n'est disponible cependant il est envisageable qu'elles aient été dégradées de la même façon que les infrastructures socio communautaires. Cette évaluation renforcera les informations partagées lors de l'intervention RRM.

L'identification des besoins comprendra une évaluation technique des dommages, et permettra de mesurer le niveau de potabilité ainsi que les réparations à réaliser sur les systèmes exhaures. Le potentiel pour la création de nouveaux points d'eau sera également exploré si les points d'eau ne sont plus utilisables pour la communauté (dans le cas ou des cadavres auraient été jetés dans les puits notamment). Les informations issues de cette évaluation permettront de dresser un plan d'action pour la réhabilitation de l'accès à l'eau dans les quartiers de Zémio.

##### Activity 2.1.2

###### Standard Activity : Not Selected

Réhabilitation des systèmes exhaures de deux points d'eau dans le quartier de Mahamat

Sur la base des recommandations de l'évaluation (activité 2.1.1) ACTED pourra réaliser jusqu'à 2 réhabilitation de système exhaure de 2 points d'eau dans les quartiers de Zémio. Selon les chiffres SPHERE, il est attendu que chaque point d'eau bénéficie à 500 personnes soit un total de 1000 personnes bénéficiaires.

Les interventions de réhabilitation se limiteront à la réparation de pompes endommagées.

L'expérience d'ACTED dans la mise en œuvre d'activités similaires a démontré que les communautés plébiscitent en général l'installation d'une pompe lorsqu'il s'agit de réparer ou de construire un puits car ce type d'installation fermée permet de garantir la qualité de l'eau sur une longue durée. En revanche en cas de panne ou de casse du matériel, les communautés ne disposent que rarement des moyens humains et matériels pour le réparer ce qui empêche à nouveau tout accès à l'eau pour l'ensemble de la communauté.

Par conséquent le type de point d'eau à réhabiliter sera déterminé sur la base des éléments collectés dans le cadre de l'activité 1.1 dont notamment, le type d'infrastructures d'accès à l'eau déjà présente dans la zone, les capacités locales pour la maintenance et l'entretien et le souhait de la communauté. En plus de cela, ACTED ne considèrera l'installation d'une pompe que si un accès à l'eau à travers un puits traditionnel est également possible dans la même zone afin que l'accès à l'eau ne soit pas bloqué pour l'ensemble du village en cas de panne ou de casse du matériel.

##### Activity 2.1.3

###### Standard Activity : Not Selected

Mise en place de comités de gestion des points d'eau

Pour chaque point d'eau réhabilité avec PMH ACTED veillera à ce qu'un comité de gestion des points d'eau soit présent ou mis en place pour assurer la bonne gestion de l'ouvrage. Le travail de redynamisation ou mise en place du comité sera réalisé conformément aux « Normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain » du Ministère par une personne dédiée au sein d'ACTED et en coordination avec une personne de l'ANEA. Les modalités de travail conjoint seront définies au démarrage du projet.

Les modes de gestion des comités seront définis au moment de l'évaluation cependant d'après son expérience dans la zone, ACTED envisage que les populations se prononceront en faveur d'une gestion communautaire. Dans la mesure du possible, ACTED les encouragera également les comités à mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts et réalisera en ce sens une formation dont la durée sera définie en fonction des capacités et des demandes. ACTED assura la formation de comités de 5 personnes dont au moins 50% seront des femmes. L'objectif des formations sera de leur expliquer leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique.

Une personne par comités sera formée pour devenir artisans réparateurs, permettant le comité de faire des petites réparations sur la pompe une fois l'intervention terminée. Le comité sera doté d'un kit de réparation avec des pièces de rechange spécifiques à la pompe gérée par le comité

**Additional Targets :**

**M & R**

**Monitoring & Reporting plan**

Les activités seront mises en œuvre par l'équipe programme d'ACTED sous la supervision du chef de projet. Le l'unité Suivi et évaluation est une équipe indépendante du programme en charge de soutenir l'identification des bénéficiaires, de conduire des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires des projets et de l'évaluation interne de la qualité des projets. En plus de cela, l'unité suivi et évaluation réalise des « observations directes » des activités afin d'observer la méthodologie de mise en œuvre, de rapporter à la coordination les points d'attention et de s'assurer que les indicateurs seront atteints.

L'ensemble des données collectées seront désagrégées par sexe et âge. Pour le reporting, des outils de suivi des projets et d'atteinte des indicateurs ont été développés par ACTED. Chaque mois, le chef de projet partagera avec la coordination les informations sur l'avancée des activités, et les indicateurs atteints. Les rapports contractuels seront réalisés par le département développement de projet.

Les résultats de l'avancée des projets seront partagés avec les partenaires à travers le cluster EHA.

**Workplan**

Activitydescription	Year	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Activity 1.1.1: Évaluation technique des besoins	2017												
Au démarrage du projet, ACTED réalisera une évaluation technique des besoins en EHA sur les sites et dans la ville de Zémio. A travers cette évaluation seront collectées les informations suivantes : recensement des sites de déplacés utilisés, recensement du nombre de personnes déplacées sur les sites, conditions d'accès à l'eau (nombre de points d'eau, quantité et qualité de l'eau fournie par chaque point d'eau existants, dysfonctionnements éventuels, possibilités de créer des points d'eau supplémentaires etc.), à l'hygiène (une enquête CAP sera conduite) et à l'assainissement (nombre de latrines, nombre de douches, état des infrastructures, existence d'un comité de gestion etc.)  A l'issue de cette évaluation technique ACTED produira un rapport ainsi qu'un plan d'intervention qui sera partagé avec le bailleur et le cluster WASH.	2018												

Activity 1.1.2: Réhabilitation et construction de points d'eau sur les sites de déplacés	2017										X		
<p>ACTED réhabilitera 6 points d'eau sur les sites de déplacés. Au début du mois de juillet, ACTED a reçu l'information que les sites de l'hôpital, de Bandassi et de Komboli nécessitaient ce type d'intervention (à savoir : réhabilitation d'un forage PMH sur le site de l'hôpital, réparation d'un puit protégé équipé d'une PMH sur le site de Bandassi, aménagement d'un puits à ciel ouvert sur le site de Bandassi et réparation du système exhaure d'un puits équipé d'une PMH sur le site de Koumboli) cependant les localisations exactes des interventions seront déterminées en fonction des résultats de l'évaluation initiale.</p> <p>ACTED identifiera également des zones de déplacement où le nombre de point d'eau est insuffisant et où la nappe phréatique permet la construction de points d'eau. ACTED pourra ainsi construire 5 puits améliorés à motricité humaine.</p> <p>ACTED visera à ce que chaque point d'eau soit en mesure de distribuer 1M3/heure, avec 8 heures de distribution par jour, soit 8M3/jour.</p> <p>Selon les normes SPHERE, il est attendu que chaque point d'eau construit et réhabilité bénéficie à 500 personnes. Ces normes sont inférieures à aux normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu urbain et semi urbain fixées par le Ministère des Mines, du Pétrole, de l'Energie et de l'Hydraulique (300 personnes par point d'eau) cependant elles sont plus proches de la réalité sur les sites. En effet, si selon les normes SPHERES, 5 500 personnes pourraient bénéficier des réhabilitations et constructions de 11 points d'eau sur les sites, il est attendu qu'un nombre plus n'important de personnes y aient accès en fonction du nombre de personnes déplacées.</p> <p>Les travaux seront réalisés par les responsables techniques d'ACTED avec le soutien de de puisatiers et maçons qui seront rémunérés 2 500 FCFA par jour. Dans la mesure du possible ACTED veillera à respecter la parité parmi les travailleurs employés pour réaliser les réhabilitations. ACTED réalisera une analyse de la qualité de l'eau (résiduel de chlore et coliformes) et du débit avant et après chaque intervention. Des analyses ultérieures seront faites régulièrement pour assurer un maintien de la qualité de l'eau.</p> <p>Les comités de gestion des points d'eau qui seront mis en place, formés et dotés sur les sites (activité 1.1.4) participeront également aux travaux dans la mesure du possible et seront formés à chlorer l'eau à intervalles réguliers afin d'en maintenir la qualité.</p> <p>A l'issue des travaux, les ouvrages seront remis aux comités de gestion. Le matériel fournir leur permettra d'en assurer l'entretien à l'issue du projet.</p>	2018												

<p>Activity 1.1.3: Installation de bladders et water trucking</p> <p>ACTED estime qu'une durée comprise entre 1 et 2 mois sera nécessaire pour l'achat et l'acheminement des matériaux de construction et de réhabilitation ainsi que pour la réalisation des travaux. Durant cette période, ACTED assurera l'accès à l'eau sur les sites à travers du water trucking.</p> <p>Pour ce faire, ACTED installera dans un premier temps 4 bladders d'une capacité de 15 000 litres chacun sur les sites identifiés dans le cadre de l'évaluation technique initiale. L'emplacement des bladders sera décidé en concertation avec les représentants des déplacés de façon à assurer que chacun peut y accéder sans risque pour sa sécurité.</p> <p>En fonction de la situation sécuritaire, ACTED envisage plusieurs possibilités pour acheminer l'eau aux sites. :</p> <p>Option 1 : Acheminement de l'eau depuis le fleuve Mbomou vers les bladders au moyen d'un camion. Un tank oignon permettra la floculation et la chloration de l'eau, ainsi que son transport jusqu'au site, avant la distribution via le bladder.</p> <p>Option 2 : Si l'accès au fleuve n'est pas assuré : acheminement de l'eau depuis un puits opérationnel situé sur un des sites de déplacés vers les bladders au moyen d'un camion ou d'un véhicule plus léger. Dans le cas où les capacités des puits existants sur les sites ne seraient pas suffisantes, ACTED pourra considérer la création d'un puits supplémentaire sur le site de Bandassi où la nappe phréatique pourrait éventuellement le permettre (information partagée par une personne déplacée sur le site cependant cela doit être confirmé lors du démarrage du projet dans le cadre de l'évaluation technique ainsi que la capacité de la nappe si existante</p> <p>Sur les sites, ACTED identifiera des personnes volontaires et bénévoles pour assurer la supervision de l'utilisation des bladders. Afin de ne pas créer de doublons, cette tâche incombera aux comités de gestion des points d'eau (plus d'information dans l'Activité 1.1.3).</p> <p>L'eau sera chlorée, puis stockée dans les bladders afin d'assurer une qualité suffisante pour que les personnes déplacées puissent la consommer. ACTED s'assura que l'eau aura une concentration de chlore de 0,5 mg/l et un degré de turbidité inférieure à 5 unités de turbidité néphélobimétrie (NTU). ACTED utilisera des kits de chloration et des kits Delagua pour assurer que les niveaux de turbidité et de potabilité sont conformes aux standards SPHERE.</p> <p>ACTED estime que le water trucking permettra l'acheminement de 60m<sup>3</sup> d'eau par jour. Afin de prendre en compte le potentiel de dégradation sécuritaire sur la zone, ACTED a planifié un appui en water trucking pour une durée de deux mois et demie dans le budget. En fonction de l'avancée des travaux de construction et de réhabilitation, ACTED pourra revoir l'organisation de l'acheminement</p>	2017									X	X	
<p>Activity 1.1.4: Mise en place de comités de gestion des points de distribution d'eau</p> <p>Pour chaque point d'eau réhabilité et construit (11 au total), ACTED mettra en place un comité de gestion des points d'eau.</p> <p>Les comités seront composés de 5 personnes en moyenne et ACTED veillera à ce que 50% des membres soient des femmes. Les comités participeront à une formation sur leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique. Les comités seront également formés pour la chloration des points d'eau et les techniques de réparation des pompes.</p> <p>Un points focal (artisans réparateur) au sein du comité sera identifié par ACTED et spécifiquement formé pour les tâches de réparation des pompes. Pendant les premières semaines, ACTED suivra de près les comités afin d'assurer qu'ils ont bien acquis les connaissances de base. Suite à cette formation ACTED distribuera des kits d'outils et de matériels qui permettront aux comités d'entretenir et de faire des petites réparations sur les points d'eau si une panne survient après l'intervention. Les kits contiendront des pièces de rechange spécifique à la pompe gérée par le comité.</p> <p>Un seau de chlore (45L) sera également donné à chaque comité. Si un risque d'épidémie de maladies diarrhéiques est constaté par un acteur de santé, les comités traiteront l'eau de manière à avoir une concentration de chlore résiduel libre (CRL) compris entre 0,3 et 0,6 mg/l si pH&lt;8 et 0,4 à 0,8 mg/l si pH&gt;8 et un degré de turbidité inférieur à 5 NTU (unités de turbidité néphélobimétrie) au point de puisage.</p>	2017								X	X	X	
<p>ACTED estime qu'une durée comprise entre 1 et 2 mois sera nécessaire pour l'achat et l'acheminement des matériaux de construction et de réhabilitation ainsi que pour la réalisation des travaux. Durant cette période, ACTED assurera l'accès à l'eau sur les sites à travers du water trucking.</p> <p>Pour ce faire, ACTED installera dans un premier temps 4 bladders d'une capacité de 15 000 litres chacun sur les sites identifiés dans le cadre de l'évaluation technique initiale. L'emplacement des bladders sera décidé en concertation avec les représentants des déplacés de façon à assurer que chacun peut y accéder sans risque pour sa sécurité.</p> <p>En fonction de la situation sécuritaire, ACTED envisage plusieurs possibilités pour acheminer l'eau aux sites. :</p> <p>Option 1 : Acheminement de l'eau depuis le fleuve Mbomou vers les bladders au moyen d'un camion. Un tank oignon permettra la floculation et la chloration de l'eau, ainsi que son transport jusqu'au site, avant la distribution via le bladder.</p> <p>Option 2 : Si l'accès au fleuve n'est pas assuré : acheminement de l'eau depuis un puits opérationnel situé sur un des sites de déplacés vers les bladders au moyen d'un camion ou d'un véhicule plus léger. Dans le cas où les capacités des puits existants sur les sites ne seraient pas suffisantes, ACTED pourra considérer la création d'un puits supplémentaire sur le site de Bandassi où la nappe phréatique pourrait éventuellement le permettre (information partagée par une personne déplacée sur le site cependant cela doit être confirmé lors du démarrage du projet dans le cadre de l'évaluation technique ainsi que la capacité de la nappe si existante</p> <p>Sur les sites, ACTED identifiera des personnes volontaires et bénévoles pour assurer la supervision de l'utilisation des bladders. Afin de ne pas créer de doublons, cette tâche incombera aux comités de gestion des points d'eau (plus d'information dans l'Activité 1.1.3).</p> <p>L'eau sera chlorée, puis stockée dans les bladders afin d'assurer une qualité suffisante pour que les personnes déplacées puissent la consommer. ACTED s'assura que l'eau aura une concentration de chlore de 0,5 mg/l et un degré de turbidité inférieure à 5 unités de turbidité néphélobimétrie (NTU). ACTED utilisera des kits de chloration et des kits Delagua pour assurer que les niveaux de turbidité et de potabilité sont conformes aux standards SPHERE.</p> <p>ACTED estime que le water trucking permettra l'acheminement de 60m<sup>3</sup> d'eau par jour. Afin de prendre en compte le potentiel de dégradation sécuritaire sur la zone, ACTED a planifié un appui en water trucking pour une durée de deux mois et demie dans le budget. En fonction de l'avancée des travaux de construction et de réhabilitation, ACTED pourra revoir l'organisation de l'acheminement</p>	2018											
<p>Pour chaque point d'eau réhabilité et construit (11 au total), ACTED mettra en place un comité de gestion des points d'eau.</p> <p>Les comités seront composés de 5 personnes en moyenne et ACTED veillera à ce que 50% des membres soient des femmes. Les comités participeront à une formation sur leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique. Les comités seront également formés pour la chloration des points d'eau et les techniques de réparation des pompes.</p> <p>Un points focal (artisans réparateur) au sein du comité sera identifié par ACTED et spécifiquement formé pour les tâches de réparation des pompes. Pendant les premières semaines, ACTED suivra de près les comités afin d'assurer qu'ils ont bien acquis les connaissances de base. Suite à cette formation ACTED distribuera des kits d'outils et de matériels qui permettront aux comités d'entretenir et de faire des petites réparations sur les points d'eau si une panne survient après l'intervention. Les kits contiendront des pièces de rechange spécifique à la pompe gérée par le comité.</p> <p>Un seau de chlore (45L) sera également donné à chaque comité. Si un risque d'épidémie de maladies diarrhéiques est constaté par un acteur de santé, les comités traiteront l'eau de manière à avoir une concentration de chlore résiduel libre (CRL) compris entre 0,3 et 0,6 mg/l si pH&lt;8 et 0,4 à 0,8 mg/l si pH&gt;8 et un degré de turbidité inférieur à 5 NTU (unités de turbidité néphélobimétrie) au point de puisage.</p>	2018											

<p>Activity 1.2.1: a) Sensibilisation aux bonnes pratiques en eau, hygiène et assainissement</p> <p>ACTED affinera des modules de formation aux bonnes pratiques d'hygiène déjà disponibles et identifiera les méthodes les plus adaptées pour leur diffusion (sensibilisation de masses, focus groupe etc.). Pour encourager la participation dans les sessions de sensibilisation, du savon sera distribué aux participants à la fin de chaque session.</p> <p>L'objectif attendu est que les personnes vivant sur les sites soient conscientes des principaux risques pour la santé des résidents liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et se mobilisent pour adopter des mesures individuelles, collectives et sociétales qui réduiront les risques liés aux mauvaises pratiques.</p> <p>Il est attendu qu'au cours de l'intervention 32 séances de sensibilisation de masse en focus groupes soit organisée par chaque comités de sensibilisation (2 séances par semaine x 4 semaines x 4 mois). A la fin de chaque séance de sensibilisation un jeux concours sera organisé avec une distribution de 50 savons. Les sessions de sensibilisation seront renforcées par deux séances de porte-à-porte sur la durée de l'intervention.</p> <p>Pendant les premières semaines de l'intervention les séances de sensibilisation seront organisées par des agents de sensibilisation ACTED avec le concours des membres des comités d'assainissement (activité 1.2.3). Ces derniers seront formés à travers la pratique et en fonction de l'assimilation des messages et des techniques seront amenés à prendre en charge les sensibilisations graduellement.</p>	2017																	X	X	X
	2018	X																		
<p>Activity 1.2.2: b) Création de comités de sensibilisation.</p> <p>Sur chaque site de déplacés identifié, ACTED mettra en place 1 comité de sensibilisation qui sera en charge de réaliser des séances de promotion aux bonnes pratiques d'hygiène sur les sites. Chaque comité sera composé de 5 personnes (avec au moins 2 femmes) qui recevront une formation sur les techniques de mobilisation communautaire et sur les messages à délivrer dans le cadre des sensibilisations. Dans la mesure du possible, les activités de sensibilisation pourront être assumées par les comités de gestion des points d'eau déjà en place afin d'éviter un nombre trop important de comités et des doublons qui pourraient conduire à des confusions des rôles. En revanche, il est également envisageable que les comités de gestion des points d'eau ne soient pas en capacité où pas intéressé pour assumer cette responsabilité supplémentaire. Si cela s'avère le cas, ACTED pourra effectivement créer un comité dédié aux sensibilisations.</p> <p>Ces derniers accompagneront ACTED dans le cadre des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (activité 1.2.2) dans les premiers mois du projet afin de mieux maîtriser les outils et les messages. Chaque comité recevra également le matériel nécessaire pour la sensibilisation des communautés (boites à image, mégaphones etc.). Il est attendu qu'après 3 mois, les comités soient capables de réaliser les sensibilisations eux-mêmes.</p> <p>Afin d'engager davantage les enfants dans la promotion de bonnes pratiques hygiéniques, ACTED encouragera les comités de sensibilisation à former des clubs d'hygiène sur les sites. Plus précisément, les clubs d'hygiène seront des sessions organisées avec les enfants qui permettront aux sensibilisateurs et sensibilisatrices des comités de discuter avec eux des bonnes et mauvaises pratiques d'hygiène ainsi que des risques pour leur santé. Pour ce faire, les comités bénéficieront d'une formation dédiée sur les techniques de sensibilisation envers des enfants et seront dotés en matériel de formation développé par UNICEF.</p> <p>ACTED pourra crée un maximum de 4 comités de sensibilisation</p>	2017																	X	X	X
	2018	X																		

<p>Activity 1.3.1: Construction de latrines d'urgence sur les sites de déplacés.</p> <p>ACTED prévoit d'installer sur les sites de déplacés 30 blocs de latrines (180 portes) afin de pallier aux difficultés d'accès à l'assainissement des PDI. Sur la base des normes SPHERE d'urgence (1 porte/100 personnes), ACTED estime que les infrastructures construites bénéficieront à 9 000 personnes (sur la base de 50 personnes par porte de latrine).</p> <p>Dans un premier temps, ACTED organisera des Focus Group avec les responsables des sites et les leaders communautaires afin d'identifier les emplacements les plus appropriés pour l'installation des latrines et des douches sur les sites. Les femmes et les enfants seront également consultés afin de s'assurer que les infrastructures sont installées dans des zones où leur sécurité n'est pas menacée. Suite à l'expérience d'ACTED en RCA, des regroupements de blocs par zones d'hébergement seront préférable aux zones exclusivement pour les latrines. C'est-à-dire que les infrastructures sanitaires seront installées pour correspondre à des regroupements familiaux ou géographiques. Si cela est réalisable en fonction de la topographie des sites, ce fonctionnement permet une meilleure appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et facilite la mobilisation pour les activités d'entretien par la suite. La localisation des blocs sera aussi conforme aux normes SPHERE c'est-à-dire que les latrines seront situées à une distance d'au moins 50m des abris. De surcroît, les latrines et douches d'urgence seront installées dans la mesure du possible sur des lieux non inondés en saison des pluies.</p> <p>Une fois les emplacements validés, ACTED installera les latrines sur l'ensemble des sites, avec le concours de charpentiers et d'aides charpentiers (rémunérés respectivement 3000 FCFA et 2500 FCFA par jour) et de personnes déplacées non qualifiées (travailleurs non qualifiés rémunérés à hauteur de 1800 FCFA par jour). ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.</p> <p>Les installations seront différenciées pour les hommes et les femmes et seront suffisamment hautes et équipées d'un loquet pour assurer la protection des utilisateurs. Des seaux de lavage des mains contenant de l'eau chlorée ou bien de l'eau simple et avec du savon à disposition seront également installés pour permettre aux ménages de se laver les mains.</p>	2017									X		
<p>Activity 1.3.2: Entretien et maintenance des infrastructures</p> <p>Pour l'entretien des latrines et des douches, ACTED comptera sur l'appropriation communautaire. Plus précisément, comme mentionné dans le descriptif de l'activité 1.3.1, les constructions seront réalisées avec le concours des personnes déplacées résidant sur les sites. Ces mêmes personnes (souvent issues d'une même structure familiale ou géographique) seront réunies en comités d'entretien (environ 10 chefs de ménage) et pourront discuter des responsabilités de chacun pour l'entretien des latrines et des douches dont elles seront responsables.</p> <p>La responsabilité de ces comités sera de maintenir la propreté et les conditions hygiéniques des blocs. Les comités de sensibilisation pourront également réaliser des sessions de sensibilisation sur l'importance de la propreté et de l'hygiène dans les blocs. Les critères expliqués pour une latrine fonctionnelle et propre seront les suivants : L'intérieur de la latrine est propre, pas de présence de fèces sur la dalle ni à l'intérieur de la latrine, les espaces entre l'encadrement et la porte sont suffisamment étroits pour qu'on ne puisse rien voir de l'extérieur, le niveau des excréta dans la fosse est à plus de 50 cm de profondeur, la superstructure est en bon état, la dalle et son support ne risque pas de s'effondrer, présence réduite de mouches et de moustiques</p> <p>ACTED distribuera un kit d'entretien à chaque comité d'entretien. Ces kits contiendront des équipements nécessaires pour assurer l'entretien hygiénique des blocs pendant 3 mois. Un kit contiendra les articles suivants : paire de bottes, paire de gants en plastique, cache-nez, raclettes, seaux et brosses.</p>	2017								X	X	X	
	2018	X										



<p>Activity 1.3.3: Vidange des latrines sur les sites de déplacés.</p> <p>ACTED prévoit la vidange des latrines de chaque site 2 fois pendant la période d'intervention (1 fois tous les 2 mois). Ceci n'est pas conforme aux recommandations du cluster EHA d'une vidange tous les 6 mois, mais en raison de la forte concentration de bénéficiaires sur les latrines, ACTED envisage que les fosses se rempliront plus rapidement. Si nécessaire des vidanges additionnelles seront effectuées afin de permettre un accès ininterrompu aux infrastructures sanitaire. Il y a trois options pour la vidange des latrines, la première étant la plus favorable et la dernière étant la méthode de dernier recours.</p> <p>1) Vidange et transport des excréments par camion : des travailleurs journaliers seront équipés (bottes, gants, pelle, etc.) pour déverser les excréments des fosses dans le camion de décharge en utilisant une motopompe ou pompe d'épuisement adaptée à ce type d'activité. Ce dernier acheminera les excréments des fosses vers un site de décharge qui serait identifié ensemble avec les leaders et les dirigeants locaux.</p> <p>2) Construction de latrine avec fosses alternées : des latrines avec des fosses alternatives et vidange ables permettront plus de temps entre chaque vidange. Une fois qu'une fosse est remplie elle sera bouchée ou abandonnée afin de permettre le compostage et une nouvelle fosse sera creusée.</p> <p>3) Vidange à la main : Des équipes de travailleurs journalier seront équipés (bottes, gants, pelle, lunettes de protection, cache nez, etc.) et transporteront les excréments vers des fosses localisées à proximité du site. Cette solution ne serait utilisée qu'en cas d'extrême urgence à cause des aspects culturels mais aussi risques de contamination pendant ce transfert des excréments.</p> <p>ACTED évaluera la situation sur chaque site, et dans la ville de Zémio, afin d'établir la méthode approprié, ou la combinaison de méthodes, qui sera la plus pratique pour la vidange de ces latrines d'urgences.</p> <p>Une fois la ou les méthodes de vidange établie, ACTED organisera un concours pour le recrutement de personne non qualifiées pour assurer les vidanges. Chaque travailleur journalier sera rémunéré à hauteur de 5 000 FCFA par jour. ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.</p> <p>Toute personne engagée dans la vidange des latrines seront formée auparavant sur les dangers et les moyens de mitigation des dangers associés au travail des vidanges. ACTED assurera que toutes les équipes seront équipées afin de minimiser les risques d'infection ou de maladie. Les personnes chargées du déchargement seront également formées afin de les éduquer sur les meilleures pratiques de décharge des excréments et les risques environnementaux et sanitaires associés à la mauvaise gestion des excréments.</p> <p>D'avantage, ACTED engagera la communauté et tous les acteurs dans la zone pour établir un, ou plusieurs, site(s) de décharge d'excréments. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.</p>	2017								X			X
<p>Activity 1.3.4: Mise en place d'un système de gestion des déchets sur les sites</p> <p>Afin de réduire les risques de contamination et de propagation des maladies notamment pendant la saison pluvieuse, ACTED mettra en place sur les sites un système de collecte et de gestion des déchets solides.</p> <p>Plus précisément, des bacs à ordures d'une capacité de 100 L seront disposés sur le site et les ménages seront sensibilisés à travers les sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (activité 2.2.2.) à leur utilisation.</p> <p>Les bacs à ordures seront vidés dans des « points d'élimination » chaque deux jours tout au plus. Ce lieu sera identifié en coordination avec les comités de gestion des sites mis en place par CRS et les représentants des personnes déplacées. Ce lieu devra être situé à plus de 100m des tentes et ne pas présenter de risques d'inondation. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.</p> <p>Si aucun site de décharge ne peut être sécurisé ACTED envisage d'enterrer les déchets sur sites. Ceci sera fait soit dans des trous à ordures prévus pour chaque ménage ou dans des fosses collectives. Les déchets enfouis seront recouverts tous les jours d'une fine couche de terre afin de ne pas attirer des vecteurs comme les mouches et les rongeurs, et de ne pas leur servir de lieu de reproduction. Si des excréments ou des couches d'enfants sont jetés, les déchets enfouis seront immédiatement recouverts de terre. Les décharges seront clôturées afin d'empêcher tout accident et d'éviter que les enfants et les animaux n'y aient accès. La bonne méthode d'enterrement des déchets fera partie des sensibilisations mené dans l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation».</p> <p>La collecte des déchets sera organisée par les comités de sensibilisation (formés dans le cadre de l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation».</p>	2017								X	X		X
	2018	X										

<p>Activity 2.1.1: Identification des besoins en eau dans les quartiers de Zémio</p> <p>Lorsque la situation sécuritaire le permettra, ACTED réalisera dans les quartiers de Zémio une visite d'identification des besoins pour la réhabilitation d'infrastructures d'accès à l'eau. Au moment de l'écriture de cette proposition de projet, aucune information sur l'état des puits, sources et forages de la ville (hors sites) n'est disponible cependant il est envisageable qu'elles aient été dégradées de la même façon que les infrastructures socio communautaires. Cette évaluation renforcera les informations partagées lors de l'intervention RRM.</p> <p>L'identification des besoins comprendra une évaluation technique des dommages, et permettra de mesurer le niveau de potabilité ainsi que les réparations à réaliser sur les systèmes exhaures. Le potentiel pour la création de nouveaux points d'eau sera également exploré si les points d'eau ne sont plus utilisables pour la communauté (dans le cas où des cadavres auraient été jetés dans les puits notamment). Les informations issues de cette évaluation permettront de dresser un plan d'action pour la réhabilitation de l'accès à l'eau dans les quartiers de Zémio.</p>	2017											
<p>Activity 2.1.2: Réhabilitation des systèmes exhaures de deux points d'eau dans le quartier de Mahamat</p> <p>Sur la base des recommandations de l'évaluation (activité 2.1.1) ACTED pourra réaliser jusqu'à 2 réhabilitation de système exhaure de 2 points d'eau dans les quartiers de Zémio. Selon les chiffres SPHERE, il est attendu que chaque point d'eau bénéficie à 500 personnes soit un total de 1000 personnes bénéficiaires.</p> <p>Les interventions de réhabilitation se limiteront à la réparation de pompes endommagées.</p> <p>L'expérience d'ACTED dans la mise en œuvre d'activités similaires a démontré que les communautés plébiscitent en général l'installation d'une pompe lorsqu'il s'agit de réparer ou de construire un puits car ce type d'installation fermée permet de garantir la qualité de l'eau sur une longue durée. En revanche en cas de panne ou de casse du matériel, les communautés ne disposent que rarement des moyens humains et matériels pour le réparer ce qui empêche à nouveau tout accès à l'eau pour l'ensemble de la communauté.</p> <p>Par conséquent le type de point d'eau à réhabiliter sera déterminé sur la base des éléments collectés dans le cadre de l'activité 1.1 dont notamment, le type d'infrastructures d'accès à l'eau déjà présente dans la zone, les capacités locales pour la maintenance et l'entretien et le souhait de la communauté. En plus de cela, ACTED ne considèrera l'installation d'une pompe que si un accès à l'eau à travers un puits traditionnel est également possible dans la même zone afin que l'accès à l'eau ne soit pas bloqué pour l'ensemble du village en cas de panne ou de casse du matériel.</p>	2017											
<p>Activity 2.1.3: Mise en place de comités de gestion des points d'eau</p> <p>Pour chaque point d'eau réhabilité avec PMH ACTED veillera à ce qu'un comité de gestion des points d'eau soit présent ou mis en place pour assurer la bonne gestion de l'ouvrage. Le travail de redynamisation ou mise en place du comité sera réalisé conformément aux « Normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain » du Ministère par une personne dédiée au sein d'ACTED et en coordination avec une personne de l'ANEA. Les modalités de travail conjoint seront définies au démarrage du projet.</p> <p>Les modes de gestion des comités seront définis au moment de l'évaluation cependant d'après son expérience dans la zone, ACTED envisage que les populations se prononceront en faveur d'une gestion communautaire. Dans la mesure du possible, ACTED les encouragera également les comités à mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts et réalisera en ce sens une formation dont la durée sera définie en fonction des capacités et des demandes. ACTED assura la formation de comités de 5 personnes dont au moins 50% seront des femmes. L'objectif des formations sera de leur expliquer leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique.</p> <p>Une personne par comités sera formée pour devenir artisans réparateurs, permettant le comité de faire des petites réparations sur la pompe une fois l'intervention terminée. Le comité sera doté d'un kit de réparation avec des pièces de rechange spécifiques à la pompe gérée par le comité</p>	2017								X			
<p>2018</p>	2018											
<b>OTHER INFO</b>												
<b><u>Accountability to Affected Populations</u></b>												

En tant que membre de HAP, ACTED souscrit aux engagements du IASC sur les questions de redevabilité aux populations. ACTED, applique les principes de redevabilité afin de permettre aux bénéficiaires de s'exprimer sur la pertinence/qualité des actions et s'attache à ce que ses programmes respectent les normes en vigueur en termes de participation, de transparence et de gestion des litiges.

Depuis 2017, ACTED a développé un nouveau mécanisme de réception, gestion et suivi des plaintes à travers une ligne téléphonique gratuite. Lors du démarrage des activités, des messages de sensibilisation sont communiqués aux habitants des localités afin de leur présenter le mécanisme et son fonctionnement. Une banderole présentant le numéro de téléphone et un message explicatif sera utilisée lors de chaque activité. Le standard est géré par une personne dédiée au sein de l'unité Suivi et évaluation en charge de recevoir les appels ou les messages des bénéficiaires ou membres des communautés au sein desquelles ACTED intervient. La personne sera situé à Zémio afin de faciliter le suivi des plaintes. Lors de leur réception, les plaintes sont catégorisées et gérées en coordination avec le programme ou le directeur pays en fonction du niveau de gravité.

A cause du manque de viabilité du réseau téléphonique ACTED mettra également en place des mécanismes de réception, gestion et suivi des plaintes au niveau local. Une boîte de suggestions sera sur place sur chaque site de déplacés ciblés afin de collecter les suggestions et plaintes des bénéficiaires. Ces boîtes de suggestion seront vérifiées périodiquement et les plaintes seront catégorisées et gérées en coordination avec le programme ou le directeur pays en fonction du niveau de gravité. Afin de permettre au personnel illettré de déposer des plaintes, les bénéficiaires seront encouragés à poser leurs plaintes auprès du staff ACTED. Les sensibilisations d'hygiène et d'assainissement serviront également d'opportunité pour encourager les bénéficiaires à amener leurs plaintes auprès des staffs ACTED.

Si et quand nécessaire, les activités de l'intervention pourront être modifiées afin de répondre aux plaintes et améliorer l'intervention.

### **Implementation Plan**

Les activités seront pilotées depuis la base d'ACTED à Zémio par l'équipe EHA sous la supervision d'un chef de projet qui sera soutenu par un coordinateur technique. Le chef de projet bénéficiera également de l'appui des différents départements support (audit interne, logistique, finance, développement de projet etc.).

Lorsque le projet aura démarré ACTED après avoir réalisé l'évaluation d'identification des besoins, rencontrera MSF et CRS qui seront également actifs sur les sites de déplacés (MSF sur l'aspect santé et CRS sur les aspects de distributions et de protection). Les emplacements de sites seront revalidés avec l'ensemble des acteurs de façon à éviter d'installer des infrastructures (bladders, blocs de latrines etc.) sur des lieux qui ne seraient pas appropriés. Les activités seront présentées au bailleur et au cluster EHA avant leur mise en œuvre ainsi que tout changement qui aurait pu survenir suite à un changement de contexte.

### **Coordination with other Organizations in project area**

<b>Name of the organization</b>	<b>Areas/activities of collaboration and rationale</b>
CRS	Protection et distribution sur les sites de déplacés
MSF	Activités de santé et gestion de l'hôpital de Zémio
Coopi	Nutrition et sécurité alimentaire
ACTED RRM	Une intervention RRM devrait être réalisée avant que l'intervention d'ACTED planifiée dans le cadre de cette proposition de projet ne démarre. Par conséquent, l'intervention d'ACTED visera à assurer la continuité de l'intervention RRM

### **Environment Marker Of The Project**

A+: Neutral Impact on environment with mitigation or enhancement

### **Gender Marker Of The Project**

1- The project is designed to contribute in some limited way to gender equality

### **Justify Chosen Gender Marker Code**

L'intervention proposée est fondée dans un souci d'améliorer les conditions de vie de tous les bénéficiaires vulnérables, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion et de statut social. Les activités visant à améliorer les conditions EHA dans les sites de déplacés bénéficieront principalement aux groupes les plus vulnérables tels que les enfants et les femmes.

Dans le cadre des activités de réhabilitation/réparation de points d'eau et d'installation de blocs sanitaires d'urgence ACTED identifiera des travailleurs non qualifiés venant en priorité de ménages vulnérables (femme chef de ménage, etc.). Tous les comités créés pendant le projet seront composés de femmes (50%) et d'hommes (50%). Également, les comités de sensibilisation seront séparés selon le sexe, permettant une sensibilisation de bénéficiaire femme par des comités de femmes.

### **Protection Mainstreaming**

ACTED est une organisation apolitique, impartiale et respectant le principe international de Do No Harm. La protection et la consultation des bénéficiaires seront intégrées à toutes les étapes du projet.

Enfin, en raison de la présence de nombreux groupes armés dans la zone d'intervention, de nombreux cas de femmes et enfants victimes de violences basées sur le genre ont été identifiés par les acteurs humanitaires. ACTED sera en lien avec les acteurs de protection et de santé tout au long du projet pour leur signaler les cas victimes de violence qui pourraient être identifiés (notamment à travers l'enquête initiale de vulnérabilité des ménages), et avoir besoin d'un accompagnement spécifique. Cet aspect fera l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'évaluation initiale et sera discuté avec les acteurs avant le lancement du projet.

### **Country Specific Information**

#### **Safety and Security**

Afin de pallier aux risques liés à l'insécurité, ACTED effectuera un suivi quotidien de la sécurité sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les autres acteurs et les forces internationales. Suite à l'analyse des différentes menaces sécuritaires pouvant affecter la sécurité et la sûreté des équipes, des mesures de réduction visant à limiter les risques sécuritaires pourront être établies. ACTED se tiendra informé des incidents sécuritaires à travers UNDSS et INSO. Pour ACTED un arbre de sécurité interne est aussi mis en place pour chaque projet afin de faire remonter les informations sécuritaires rapidement aux équipes sur le terrain et de pouvoir vérifier les informations transmises par le terrain. Par ailleurs l'évolution du contexte sera suivie de près à travers un contact permanent avec les autres acteurs humanitaires et forces internationales ce qui permettra d'ajuster le projet afin de prendre en compte les risques et les besoins des populations ciblées par le projet.

Enfin, depuis le début de la crise à Zémio ACTED fait partie du comité de crise qui s'est mis en place à Bangui. ACTED coordonne et partage l'ensemble des informations liées à Zémio avec les membres du groupe depuis le début de la crise. Cette bonne pratique sera maintenue durant la mise en œuvre des activités.

ACTED a également effectué deux visites sur Zémio depuis l'évacuation des ONG le 12 juillet : une mission le 27 juillet et une seconde du 29 juillet au 1er août. Pendant ces missions, ACTED a rencontré les groupes armés présents dans la ville et a négocié un accès humanitaire pour l'ensemble des ONG. Les groupes armés se sont déclarés favorables au retour des ONG, en prévenant toutefois qu'ils ne peuvent pas garantir la sécurité du personnel humanitaire en cas de reprise des affrontements. Tout au long de l'intervention ACTED continuera à maintenir un contact permanent avec les forces en présence afin d'assurer un accès humanitaire. En cas de reprise des combats, ACTED évaluera la situation pour décider de la poursuite ou de la mise en standby provisoire des activités, en accord avec CHF, après avoir prévenu le bailleur le plus rapidement possible.

### Access

Au moment de l'écriture de cette proposition de projet, pour des raisons de sécurité aucun accès terrestre n'est envisageable vers Zémio. Par conséquent ACTED a planifié l'envoi du personnel et du matériel pour réaliser les activités à travers des cargos aériens qui seront pris en charge gratuitement par UNHAS grâce à un financement CHF.

L'accès logistique dans la ville de Zémio demeure problématique. Pour l'instant, seul le camion du HCR est fonctionnel. Il se trouve également sur place le camion du JUPEDEC, mais celui-ci est actuellement hors service et ne sera utilisable qu'après avoir été réparé. ACTED se coordonnera avec les autres acteurs humanitaires présents à Zémio pour assurer que l'utilisation de ces 2 camions soit efficace pour tous dans la mise en œuvre des activités.

### BUDGET

Code	Budget Line Description	D / S	Quantity	Unit cost	Duration Recurrence	% charged to CHF	Total Cost
<b>1. Staff and Other Personnel Costs</b>							
1.1	Coordinateur Infra-Wash	D	1	5,500.00	4	25.00	5,500.00
	<i>Le coordinateur Infra-Wash assurera une permanence technique dans la conduite des activités de construction d'abris et d'infrastructures EHA.</i>						
1.2	Chef de Projet international	D	1	1,500.00	4	100.00	6,000.00
	<i>Le chef de projet de projet national assurera le rôle de coordination des équipes programmes. Il sera notamment chargé d'assurer la mise en œuvre des activités et leurs conformités avec le contrat.</i>						
1.3	WASH - Assistant Chef de Projet national	D	1	1,200.00	4	100.00	4,800.00
	<i>L'assistant chef de projet aura pour rôle d'assister le chef de projet expatrié dans la bonne conduite du projet pendant toute la durée de mise en œuvre des activités.</i>						
1.4	WASH - Responsable technique	D	3	1,000.00	4	100.00	12,000.00
	<i>Le responsable technique devra apporter son expertise technique aussi bien dans les activités EHA qu'abris pour le bon déroulement de ces activités.</i>						
1.5	WASH - Chef de chantier	D	3	500.00	4	100.00	6,000.00
	<i>L'assistant chef de chantier aura pour rôle d'assister le chef de chantier dans la bonne conduite du projet lors des pics d'activités du projet.</i>						
1.6	WASH - Assistant mobilisation communautaire	D	3	600.00	4	100.00	7,200.00
	<i>L'assistant mobilisation communautaire intervient pendant toute la durée du projet en supervision des équipes de sensibilisateurs dont le rôle est d'obtenir l'adhésion et l'implication des bénéficiaires aux différentes activités mises en œuvre.</i>						
1.7	WASH - Sensibilisateurs	D	6	500.00	4	100.00	12,000.00

	<i>Le sensibilisateur a pour rôle d'assurer l'adhésion et l'implication des bénéficiaires à la mise en œuvre des activités tout au long du projet.</i>							
1.8	Chauffeurs programme	D	3	673.00	4	100.00	8,076.00	
	<i>Le chauffeur programme assure la conduite des véhicules ACTED mis à disposition pendant toute la durée du projet afin de rationaliser les coûts de location des véhicules, au regard de l'étendue de la zone d'intervention.</i>							
1.9	Coordinatrice de projet	S	1	6,000.00	4	25.00	6,000.00	
	<i>Le coordinateur de projet sera responsable de la bonne mise en œuvre des projets d'acted en RCA, de leur qualité et de leurs pertinence.</i>							
1.10	Zemio - Equipe Finance	S	1	560.00	4	100.00	2,240.00	
	<i>L'équipe Finances de la base opérationnelle de Bambari assure un pilotage financier de proximité auprès des équipes programmes. Elle intervient dans le processus de paiement des fournisseurs et rapporte au chargé de finances de façon mensuelle l'état des dépenses du projet en collaboration avec le chef de projet. L'équipe est composée d'un chargé de finances &amp; Administration et d'une caissière.</i>							
1.11	Zemio - Equipe Logistique	S	1	550.00	4	100.00	2,200.00	
	<i>L'équipe Logistique de la base opérationnelle de Bambari assure d'approvisionnement du matériel programme aux équipes sur le terrain. Elle est en charge des différents processus logistiques (stocks, carburant, véhicules, transport routier, etc.) Elle est composée d'un chargé de logistique, d'un magasinier.</i>							
1.12	Zemio - Hygiéniste	S	1	500.00	4	100.00	2,000.00	
	<i>L'hygiéniste de la base opérationnelle de Bambari est responsable de tous les aspects sanitaires de la base (nettoyage, approvisionnement en eau, etc.) . Le gardien est responsable de la sécurité du lieu.</i>							
1.13	Zemio - Gardiens et chauffeurs	S	8	410.00	4	100.00	13,120.00	
	<i>Les gardiens sont en charges de la sécurité des bâtiments ACTED : Bureaux, lieux de stockage, guesthouses Les chauffeurs support sont en charge d'assurer le transport des membres de la coordination dans Zemio et des déplacements supports.</i>							
1.14	Main d'oeuvre pour la vidange des latrines	D	300	9.00	2	100.00	5,400.00	
	<i>La vidange des latrines sera effectuée deux fois au cours du projet</i>							
1.15	Zemio - Chef de Base	S	1	5,000.00	4	100.00	20,000.00	
	<i>Le chef de base expatrié est en charge de toute la partie coordination de la base. Il est responsable à la fois des aspects supports et programmatiques qui concernent sa base</i>							
1.16	Coordinateur de Zone	S	1	6,010.00	4	25.00	6,010.00	
	<i>Le coordinateur de zone expatrié assurera le rôle de coordination des équipes programmes et supports. Il sera notamment chargé d'assurer la mise en œuvre des activités et leurs conformités avec le contrat dans toute la zone d'intervention.</i>							
1.17	Coordination - Equipe Logistique	S	4	1,052.00	4	25.00	4,208.00	
	<i>L'équipe Logistique de la coordination est en charge de superviser l'ensemble des achats réalisés à la capitale et leur transport vers les lieux de mise en œuvre des programmes. Elle est aussi en charge de la sécurité de la mission  L'équipe Logistique de la coordination est en charge de superviser l'ensemble des achats réalisés à la capitale et leur transport vers les lieux de mise en œuvre des programmes. Elle est aussi en charge de la sécurité de la mission</i>							
1.18	Coordination - Chauffeurs et gardiens	S	12	605.00	4	25.00	7,260.00	
	<i>Les chauffeurs coordination sont en charge d'assurer le transport des membres de la coordination dans la capitale.</i>							
1.19	Main d'oeuvre construction de latrines	D	10	5.04	30	100.00	1,512.00	
	<i>Des employés journaliers seront embauchés pour la création des latrine. Il s'agira notamment de charpentiers et d'aide charpentiers, ainsi que de la main d'oeuvre non qualifiée</i>							
1.20	Coordination - Journaliers tous travaux	S	300	5.00	4	25.00	1,500.00	
	<i>Les travailleurs journaliers sont employés ponctuellement par acted pour pallier à l'absence de personnel tels que chauffeurs et gardiens ou pour des petites travaux de rehabilitation ou maintenance.</i>							
1.21	Main d'œuvre puisatier et maçon - rehabilitation 6 puits et construction de 5 puits d'urgence	D	11	437.00	1	100.00	4,807.00	

	<i>Cette main d'oeuvre sera employée pour la réhabilitation de 6 points d'eau non fonctionnels ainsi que pour la construction de 5 puits d'urgence</i>						
1.22	Gardien et chlorateur JTT site de traitement + distribution au point des bladders	D	1	74.90	75	100.00	5,617.50
	<i>De la main d'oeuvre est nécessaire pour le traitement de l'eau et la distributions aux points de distribution</i>						
1.23	Main d'oeuvre JTT tout travaux fosse et autre	D	30	3.30	9	100.00	891.00
	<i>Ces personnes seront employées pour le creusage des fosses</i>						
1.24	JTT pour la mise en place d'une fosse commune	D	5	4.58	20	100.00	458.00
	<i>Si réalisable une fosse commune sera creusée pour enterrer les déchets</i>						
1.25	JTT pour la réhabilitation des points d'eau dans Zémio	D	20	9.16	30	100.00	5,496.00
	<i>Les points d'eau dans Zémio (Mahamat) seront réhabilités par des JTT.</i>						
	<b>Section Total</b>						<b>150,295.50</b>
<b>2. Supplies, Commodities, Materials</b>							
2.1	Matériaux pour réhabilitation de puits	D	6	2,029.00	1	100.00	12,174.00
	<i>Ce cout represente les matériaux nécessaires à la réhabilitation des puits</i>						
2.2	Matériaux pour construction de puits et analyse de l'eau	D	5	4,340.00	1	100.00	21,700.00
	<i>Ce cout represente les matériaux nécessaires à la construction de puits d'urgence et d'analyse de l'eau</i>						
2.3	Achat de bladders	D	6	5,498.00	1	100.00	32,988.00
	<i>Des bladders de 15 metre cube chacune seront installées. 4 bladders seront disposés sur les sites de déplacés et 2 serviront au traitement de l'eau</i>						
2.4	Water trucking	D	1	151.30	75	100.00	11,347.50
	<i>Du water trucking sera organisé sur les sites</i>						
2.5	Station de pompage et point de stockage de distribution	D	1	17,203.00	1	100.00	17,203.00
	<i>Une station de pompage sera installée ainsi que 3 points de distribution de l'eau</i>						
2.6	kits d'outils pour maintenance des puits et formation role et responsabilité	D	11	485.00	1	100.00	5,335.00
	<i>Des kits outils seront distribués aux beneficiaires pour qu'ils puissent maintenir les puits eux meme à travers le temps, ceci comprendra des seaux de chlore. Des consommables seront aussi distribués pendant la formation</i>						
2.7	Evaluation technique et enquete initiale pour l'identification des besoins en eau de Zémio	D	1	1,500.00	1	100.00	1,500.00
2.8	Impression de modules de formation	D	100	3.67	4	100.00	1,468.00
	<i>Un module de formation EHA sera donné aux beneficiaires</i>						
2.9	Lots pour jeux concours	D	6400	0.27	1	100.00	1,728.00
	<i>Pour sensibiliser les bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène des savons seront distribués sous forme de jeux concours</i>						
2.10	Formation des comités de sensibilisation et materiel de sensibilisation	D	4	395.00	1	100.00	1,580.00
	<i>Des comités de sensibilisation seront créés et formés. 4 kits de formation seront distribués pour les adultes + 4 kits pour les enfants + 4 megaphones</i>						
2.11	Construction de latrines	D	30	816.00	1	100.00	24,480.00
	<i>30 blocs de 6 latrines seront construites. Le cout de construction d'un bloc de latrines est approximativement de 816 USD.</i>						
2.12	Seaux de lavage des mains	D	30	3.60	1	100.00	108.00
	<i>Des seaux pour le lavage des mains seront installés devant chaque bloc latrine</i>						
2.13	Distribution de kits d'entretiens	D	30	128.00	1	100.00	3,840.00
	<i>Des kits d'entretien contenant des produits d'hygiene seront distribués aux beneficiaires pour l'entretien des douches et des latrines</i>						

2.14	Consommables pour vidange des latrines	D	3	1,906.00	1	100.00	5,718.00
	<i>Du matériel consommable est nécessaire pour pouvoir vidanger les latrines</i>						
2.15	Installation de bacs de 100 l confinement temporaire	D	200	46.00	1	100.00	9,200.00
	<i>Pour la mise en place d'un système de déchet sur site des bacs de 100 litres seront distribués</i>						
2.16	Matériaux aménagement des points d'eau dans Zemio	D	2	367.00	1	100.00	734.00
	<i>Des points d'eau identifiés dans Zemio seront réaménagés</i>						
2.17	Kit réparation des points d'eau et Formation des comités	D	2	183.00	1	100.00	366.00
	<i>Des kits seront distribués pour que la population puisse réparer elle même les points d'eau</i>						
2.18	Formation pour les comités de Gestion	D	2	27.00	1	100.00	54.00
	<i>Redynamisation pour ceux déjà formé et formation pour les nouveaux puits</i>						
	<b>Section Total</b>						<b>151,523.50</b>
<b>3. Equipment</b>							
3.1	Ordinateurs	S	1	1,191.00	1	100.00	1,191.00
3.2	VHF	S	4	189.00	1	100.00	756.00
3.3	Equipements sécurité	S	3	557.00	1	100.00	1,671.00
3.4	Equipement réhabilitation de puits	D	3	1,263.00	1	100.00	3,789.00
	<i>Les équipements seront utilisés pour réhabilité 6 puits sur des sites de déplacés</i>						
3.5	Equipement construction de puits	D	2.5	2,390.00	1	100.00	5,975.00
	<i>Les équipement seront utilisés pour construire 5 puits sur les sites de déplacés.</i>						
3.6	Kits de vidange de latrine	D	3	2,797.00	1	100.00	8,391.00
	<i>Les équipements nécessaire pour faire la vidange des latrines.</i>						
	<b>Section Total</b>						<b>21,773.00</b>
<b>4. Contractual Services</b>							
4.1	transport local	D	120	128.00	1	100.00	15,360.00
4.2	Transport Bangui-Zone	D	1	27,905.42	1	100.00	27,905.42
4.3	Vols UNHAS	D	20	150.00	1	100.00	3,000.00
	<b>Section Total</b>						<b>46,265.42</b>
<b>5. Travel</b>							
NA	NA	NA	0	0.00	0	0	0.00
	NA						
	<b>Section Total</b>						<b>0.00</b>

6. Transfers and Grants to Counterparts								
NA	NA	NA	0	0.00	0	0	0.00	
	NA							
	<b>Section Total</b>							<b>0.00</b>
7. General Operating and Other Direct Costs								
7.1	Carburant véhicule	D	15	2.00	120	100.00		3,600.00
	<i>Coûts programme pour la mise en oeuvre des activités à zémio. 15L/jour pendant 4 mois. A été mis dans General operating cost car il ne s'agit pas d'un service contractuel comme le reste des coûts logistiques)</i>							
7.2	Entretien Véhicule	d	1	450.00	4	50.00		900.00
	<i>Coûts programme pour la mise en oeuvre des activités à zémio. A été mis dans General operating cost car il ne s'agit pas d'un service contractuel comme le reste des coûts logistiques)</i>							
7.3	Visibilité	S	1	460.00	4	50.00		920.00
7.4	Zemio - Fournitures de bureau	S	1	550.00	4	100.00		2,200.00
7.5	Zemio - Communication	S	2	700.00	4	100.00		5,600.00
7.6	Zemio - Carburant générateur	S	500	4.00	4	100.00		8,000.00
7.7	Zemio - Entretien générateur	S	1	205.00	4	100.00		820.00
7.8	Zemio - Loyers et charges base/bureaux (elec. + entretien)	S	1	650.00	4	100.00		2,600.00
7.9	Zemio - Réhabilitation / équipement base	S	1	605.00	4	100.00		2,420.00
7.10	Coordination - Fournitures de bureaux	S	1	550.00	4	25.00		550.00
7.11	Coordination - Consommables	S	1	550.00	4	25.00		550.00
7.12	Coordination - Entretien générateur	S	1	200.00	4	25.00		200.00
7.13	Coordination - Carburant générateur	S	150	2.00	4	25.00		300.00
7.14	Coordination - Communication	S	1	2,500.00	4	25.00		2,500.00
7.15	Coordination - Frais bancaires et administratif	S	1	500.00	4	25.00		500.00
7.16	Coordination - Loyers bureau et habitats	S	1	2,800.00	4	25.00		2,800.00



7.17	Coordination - Réhabilitation	S	1	355.48	4	25.00	355.48
<b>Section Total</b>							<b>34,815.48</b>
<b>SubTotal</b>			8,399.50				<b>404,672.90</b>
Direct							306,201.42
Support							98,471.48
<b>PSC Cost</b>							
PSC Cost Percent							7.00
PSC Amount							28,327.10
<b>Total Cost</b>							<b>433,000.00</b>

#### Project Locations

Location	Estimated percentage of budget for each location	Estimated number of beneficiaries for each location					Activity Name
		Men	Women	Boys	Girls	Total	
Haut Mbomou -> Zémio	100	1,771	2,325	3,404	3,500	11,000	<p>Activity 1.1.1 : Évaluation technique des besoins</p> <p>Au démarrage du projet, ACTED réalisera une évaluation technique des besoins en EHA sur les sites et dans la ville de Zémio.</p> <p>A travers cette évaluation seront collectées les informations suivantes : recensement des sites de déplacés utilisés, recensement du nombre de personnes déplacées sur les sites, conditions d'accès à l'eau (nombre de points d'eau, quantité et qualité de l'eau fournie par chaque point d'eau existants, dysfonctionnements éventuels, possibilités de créer des points d'eau supplémentaires etc.), à l'hygiène (une enquête CAP sera conduite) et à l'assainissement (nombre de latrines, nombre de douches, état des infrastructures, existence d'un comité de gestion etc.)</p> <p>A l'issue de cette évaluation technique ACTED produira un rapport ainsi qu'un plan d'intervention qui sera partagé avec le bailleur et le cluster WASH.</p> <p>Activity 1.1.2 : Réhabilitation et construction de points d'eau sur les sites de déplacés</p> <p>ACTED réhabilitera 6 points d'eau sur les sites de déplacés. Au début du mois de juillet, ACTED a reçu l'information que les sites de l'hôpital, de Bandassi et de Komboli nécessitaient ce type d'intervention (à savoir : réhabilitation d'un forage PMH sur le site de l'hôpital, réparation d'un puit protégé équipé d'une PMH sur le site de Bandassi, aménagement d'un puits à ciel ouvert sur le site de Bandassi et réparation du système exhaure d'un puits équipé d'une PMH sur le site de Koumboli) cependant les localisations exactes des interventions seront déterminées en fonction des résultats de l'évaluation initiale.</p> <p>ACTED identifiera également des zones de déplacement où le nombre de point d'eau est insuffisant et où la nappe phréatique permet la construction de points d'eau. ACTED pourra ainsi construire 5 puits améliorés à motricité humaine.</p> <p>ACTED visera à ce que chaque point d'eau soit en mesure de distribuer 1M3/heure, avec 8 heures de distribution par jour, soit 8M3/jour. Selon les normes SPHERE, il est attendu que</p>

chaque point d'eau construit et réhabilité bénéficie à 500 personnes. Ces normes sont inférieures à aux normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu urbain et semi urbain fixées par le Ministère des Mines, du Pétrole, de l'Energie et de l'Hydraulique (300 personnes par point d'eau) cependant elles sont plus proches de la réalité sur les sites. En effet, si selon les normes SPHERES, 5 500 personnes pourraient bénéficier des réhabilitations et constructions de 11 points d'eau sur les sites, il est attendu qu'un nombre plus n'important de personnes y aient accès en fonction du nombre de personnes déplacées.

Les travaux seront réalisés par les responsables techniques d'ACTED avec le soutien de de puisatiers et maçons qui seront rémunérés 2 500 FCFA par jour. Dans la mesure du possible ACTED veillera à respecter la parité parmi les travailleurs employés pour réaliser les réhabilitations. ACTED réalisera une analyse de la qualité de l'eau (résiduel de chlore et coliformes) et du débit avant et après chaque intervention. Des analyses ultérieures seront faites régulièrement pour assurer un maintien de la qualité de l'eau.

Les comités de gestion des points d'eau qui seront mis en place, formés et dotés sur les sites (activité 1.1.4) participeront également aux travaux dans la mesure du possible et seront formés à chlorer l'eau à intervalles réguliers afin d'en maintenir la qualité.

A l'issue des travaux, les ouvrages seront remis aux comités de gestion. Le matériel fournir leur permettra d'en assurer l'entretien à l'issue du projet.

Activity 1.1.3 : Installation de bladders et water trucking

ACTED estime qu'une durée comprise entre 1 et 2 mois sera nécessaire pour l'achat et l'acheminement des matériaux de construction et de réhabilitation ainsi que pour la réalisation des travaux. Durant cette période, ACTED assurera l'accès à l'eau sur les sites à travers du water trucking.

Pour ce faire, ACTED installera dans un premier temps 4 bladders d'une capacité de 15 000 litres chacun sur les sites identifiés dans le cadre de l'évaluation technique initiale. L'emplacement des bladders sera décidé en concertation avec les représentants des déplacés de façon à assurer que chacun peut y accéder sans risque pour sa sécurité.

En fonction de la situation sécuritaire, ACTED envisage plusieurs possibilités pour acheminer l'eau aux sites. :

Option 1 : Acheminement de l'eau depuis le fleuve Mbomou vers les bladders au moyen d'un camion. Un tank oignon permettra la floculation et la chloration de l'eau, ainsi que son transport jusqu'au site, avant la distribution via le bladder.

Option 2 : Si l'accès au fleuve n'est pas assuré : acheminement de l'eau depuis un puits opérationnel situé sur un des sites de déplacés vers les bladders au moyen d'un camion ou d'un véhicule plus léger. Dans le cas où les capacités des puits existants sur les sites ne seraient pas suffisantes, ACTED pourra considérer la création d'un puits supplémentaire sur le site de Bandassi où la nappe phréatique pourrait éventuellement le permettre (information partagée par une personne déplacée sur le site cependant cela doit être confirmé lors du démarrage du projet dans le cadre de l'évaluation technique ainsi que la capacité de la nappe si existante

Sur les sites, ACTED identifiera des personnes volontaires et bénévoles pour assurer la

supervision de l'utilisation des bladders. Afin de ne pas créer de doublons, cette tâche incombera aux comités de gestion des points d'eau (plus d'information dans l'Activité 1.1.3). L'eau sera chlorée, puis stockée dans les bladders afin d'assurer une qualité suffisante pour que les personnes déplacées puissent la consommer. ACTED s'assura que l'eau aura une concentration de chlore de 0,5 mg/l et un degré de turbidité inférieure à 5 unités de turbidité néphélogéométrie (NTU). ACTED utilisera des kits de chloration et des kits Delagua pour assurer que les niveaux de turbidité et de potabilité sont conformes aux standards SPHERE.

ACTED estime que le water trucking permettra l'acheminement de 60m<sup>3</sup> d'eau par jour. Afin de prendre en compte le potentiel de dégradation sécuritaire sur la zone, ACTED a planifié un appui en water trucking pour une durée de deux mois et demie dans le budget. En fonction de l'avancée des travaux de construction et de réhabilitation, ACTED pourra revoir l'organisation de l'acheminement

Activity 1.1.4 : Mise en place de comités de gestion des points de distribution d'eau

Pour chaque point d'eau réhabilité et construit (11 au total), ACTED mettra en place un comité de gestion des points d'eau.

Les comités seront composés de 5 personnes en moyenne et ACTED veillera à ce que 50% des membres soient des femmes. Les comités participeront à une formation sur leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique. Les comités seront également formés pour la chloration des points d'eau et les techniques de réparation des pompes.

Un points focal (artisans réparateur) au sein du comité sera identifié par ACTED et spécifiquement formé pour les tâches de réparation des pompes. Pendant les premières semaines, ACTED suivra de près les comités afin d'assurer qu'ils ont bien acquis les connaissances de base. Suite à cette formation ACTED distribuera des kits d'outils et de matériels qui permettront aux comités d'entretenir et de faire des petites réparations sur les points d'eau si une panne survient après l'intervention. Les kits contiendront des pièces de rechange spécifique à la pompe gérée par le comité.

Un seau de chlore (45L) sera également donné à chaque comité. Si un risque d'épidémie de maladies diarrhéiques est constaté par un acteur de santé, les comités traiteront l'eau de manière à avoir une concentration de chlore résiduel libre (CRL) compris entre 0,3 et 0,6 mg/l si pH<8 et 0,4 à 0,8 mg/l si pH>8 et un degré de turbidité inférieur à 5 NTU (unités de turbidité néphélogéométrie) au point de puisage.

Activity 1.2.1 : a) Sensibilisation aux bonnes pratiques en eau, hygiène et assainissement

ACTED affinera des modules de formation aux bonnes pratiques d'hygiène déjà disponibles et identifiera les méthodes les plus adaptées pour leur diffusion (sensibilisation de masses, focus groupe etc.). Pour encourager la participation dans les sessions de sensibilisation, du savon sera distribué aux participants à la fin de chaque session.

L'objectif attendu est que les personnes vivant sur les sites soient conscientes des principaux risques pour la santé des résidents liés à l'eau, l'hygiène et l'assainissement et se mobilisent pour adopter des mesures individuelles,

collectives et sociétales qui réduiront les risques liés aux mauvaises pratiques.

Il est attendu qu'au cours de l'intervention 32 séances de sensibilisation de masse en focus groupes soit organisée par chaque comités de sensibilisation (2 séances par semaine x 4 semaines x 4 mois). A la fin de chaque séance de sensibilisation un jeux concours sera organisé avec une distribution de 50 savons. Les sessions de sensibilisation seront renforcées par deux séances de porte-à-porte sur la durée de l'intervention.

Pendant les premières semaines de l'intervention les séances de sensibilisation seront organisées par des agents de sensibilisation ACTED avec le concours des membres des comités d'assainissement (activité 1.2.3). Ces derniers seront formés à travers la pratique et en fonction de l'assimilation des messages et des techniques seront amenés à prendre en charge les sensibilisations graduellement.

Activity 1.2.2 : b) Création de comités de sensibilisation.

Sur chaque site de déplacés identifié, ACTED mettra en place 1 comité de sensibilisation qui sera en charge de réaliser des séances de promotion aux bonnes pratiques d'hygiène sur les sites. Chaque comité sera composé de 5 personnes (avec au moins 2 femmes) qui recevront une formation sur les techniques de mobilisation communautaire et sur les messages à délivrer dans le cadre des sensibilisations. Dans la mesure du possible, les activités de sensibilisation pourront être assumées par les comités de gestion des points d'eau déjà en place afin d'éviter un nombre trop important de comités et des doublons qui pourraient conduire à des confusions des rôles. En revanche, il est également envisageable que les comités de gestion des points d'eau ne soient pas en capacité où pas intéressé pour assumer cette responsabilité supplémentaire. Si cela s'avère le cas, ACTED pourra effectivement créer un comité dédié aux sensibilisations.

Ces derniers accompagneront ACTED dans le cadre des sensibilisations aux bonnes pratiques d'hygiène (activité 1.2.2) dans les premiers mois du projet afin de mieux maîtriser les outils et les messages. Chaque comité recevra également le matériel nécessaire pour la sensibilisation des communautés (boîtes à image, mégaphones etc.). Il est attendu qu'après 3 mois, les comités soient capables de réaliser les sensibilisations eux-mêmes.

Afin d'engager davantage les enfants dans la promotion de bonnes pratiques hygiéniques, ACTED encouragera les comités de sensibilisation à former des clubs d'hygiène sur les sites. Plus précisément, les clubs d'hygiène seront des sessions organisées avec les enfants qui permettront aux sensibilisateurs et sensibilisatrices des comités de discuter avec eux des bonnes et mauvaises pratiques d'hygiène ainsi que des risques pour leur santé. Pour ce faire, les comités bénéficieront d'une formation dédiée sur les techniques de sensibilisation envers des enfants et seront dotés en matériel de formation développé par UNICEF.

ACTED pourra créer un maximum de 4 comités de sensibilisation

Activity 1.3.1 : Construction de latrines d'urgence sur les sites de déplacés.

ACTED prévoit d'installer sur les sites de déplacés 30 blocs de latrines (180 portes) afin de

pallier aux difficultés d'accès à l'assainissement des PDI. Sur la base des normes SPHERE d'urgence (1 porte/100 personnes), ACTED estime que les infrastructures construites bénéficieront à 9 000 personnes (sur la base de 50 personnes par porte de latrine).

Dans un premier temps, ACTED organisera des Focus Group avec les responsables des sites et les leaders communautaires afin d'identifier les emplacements les plus appropriés pour l'installation des latrines et des douches sur les sites. Les femmes et les enfants seront également consultés afin de s'assurer que les infrastructures sont installées dans des zones où leur sécurité n'est pas menacée. Suite à l'expérience d'ACTED en RCA, des regroupements de blocs par zones d'hébergement seront préférable aux zones exclusivement pour les latrines. C'est-à-dire que les infrastructures sanitaires seront installées pour correspondre à des regroupements familiaux ou géographiques. Si cela est réalisable en fonction de la topographie des sites, ce fonctionnement permet une meilleure appropriation des infrastructures par les bénéficiaires et facilite la mobilisation pour les activités d'entretien par la suite. La localisation des blocs sera aussi conforme aux normes SPHERE c'est-à-dire que les latrines seront situées à une distance d'au moins 50m des abris. De surcroît, les latrines et douches d'urgence seront installées dans la mesure du possible sur des lieux non inondés en saison des pluies.

Une fois les emplacements validés, ACTED installera les latrines sur l'ensemble des sites, avec le concours de charpentiers et d'aides charpentiers (rémunérés respectivement 3000 FCFA et 2500 FCFA par jour) et de personnes déplacées non qualifiées (travailleurs non qualifiés rémunérés à hauteur de 1800 FCFA par jour). ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.

Les installations seront différenciées pour les hommes et les femmes et seront suffisamment hautes et équipées d'un loquet pour assurer la protection des utilisateurs. Des seaux de lavage des mains contenant de l'eau chlorée ou bien de l'eau simple et avec du savon à disposition seront également installés pour permettre aux ménages de se laver les mains.

Activity 1.3.2 : Entretien et maintenance des infrastructures

Pour l'entretien des latrines et des douches, ACTED comptera sur l'appropriation communautaire. Plus précisément, comme mentionné dans le descriptif de l'activité 1.3.1, les constructions seront réalisées avec le concours des personnes déplacées résidant sur les sites. Ces mêmes personnes (souvent issues d'une même structure familiale ou géographique) seront réunies en comités d'entretien (environ 10 chefs de ménage) et pourront discuter des responsabilités de chacun pour l'entretien des latrines et des douches dont elles seront responsables.

La responsabilité de ces comités sera de maintenir la propreté et les conditions hygiéniques des blocs. Les comités de sensibilisation pourront également réaliser des sessions de sensibilisation sur l'importance de la propreté et de l'hygiène dans les blocs. Les critères expliqués pour une latrine fonctionnelle et propre seront les suivants : L'intérieur de la

latrine est propre, pas de présence de fèces sur la dalle ni à l'intérieur de la latrine, les espaces entre l'encadrement et la porte sont suffisamment étroits pour qu'on ne puisse rien voir de l'extérieur, le niveau des excréments dans la fosse est à plus de 50 cm de profondeur, la superstructure est en bon état, la dalle et son support ne risque pas de s'effondrer, présence réduite de mouches et de moustiques

ACTED distribuera un kit d'entretien à chaque comité d'entretien. Ces kits contiendront des équipements nécessaires pour assurer l'entretien hygiénique des blocs pendant 3 mois. Un kit contiendra les articles suivants : paire de bottes, paire de gants en plastique, cache-nez, raclettes, seaux et brosses.

Activity 1.3.3 : Vidange des latrines sur les sites de déplacés.

ACTED prévoit la vidange des latrines de chaque site 2 fois pendant la période d'intervention (1 fois tous les 2 mois). Ceci n'est pas conforme aux recommandations du cluster EHA d'une vidange tous les 6 mois, mais en raison de la forte concentration de bénéficiaires sur les latrines, ACTED envisage que les fosses se remplissent plus rapidement. Si nécessaire des vidanges additionnelles seront effectuées afin de permettre un accès ininterrompu aux infrastructures sanitaire. Il y a trois options pour la vidange des latrines, la première étant la plus favorable et la dernière étant la méthode de dernier recours.

1) Vidange et transport des excréments par camion : des travailleurs journaliers seront équipés (bottes, gants, pelle, etc.) pour déverser les excréments des fosses dans le camion de décharge en utilisant une motopompe ou pompe d'épuisement adaptée à ce type d'activité. Ce dernier acheminera les excréments des fosses vers un site de décharge qui serait identifié ensemble avec les leaders et les dirigeants locaux.

2) Construction de latrine avec fosses alternées : des latrines avec des fosses alternatives et vidangeables permettront plus de temps entre chaque vidange. Une fois qu'une fosse est remplie elle sera bouchée ou abandonnée afin de permettre le compostage et une nouvelle fosse sera creusée.

3) Vidange à la main : Des équipes de travailleurs journalier seront équipés (bottes, gants, pelle, lunettes de protection, cache nez, etc.) et transporteront les excréments vers des fosses localisées à proximité du site. Cette solution ne serait utilisée qu'en cas d'extrême urgence à cause des aspects culturels mais aussi risques de contamination pendant ce transfert des excréments.

ACTED évaluera la situation sur chaque site, et dans la ville de Zémio, afin d'établir la méthode appropriée, ou la combinaison de méthodes, qui sera la plus pratique pour la vidange de ces latrines d'urgences.

Une fois la ou les méthodes de vidange établie, ACTED organisera un concours pour le recrutement de personnes non qualifiées pour assurer les vidanges. Chaque travailleur journalier sera rémunéré à hauteur de 5 000 FCFA par jour. ACTED visera à assurer la parité (50% hommes et 50% femmes) parmi les travailleurs. Dans la mesure du possible, ACTED embauchera parmi les travailleurs les personnes résidant à proximité des latrines et qui en seront les principaux utilisateurs de façon à renforcer l'appropriation.

Toute personne engagée dans la vidange des latrines seront formée auparavant sur les dangers et les moyens de mitigation des dangers associés au travail des vidanges. ACTED

assurera que toutes les équipes seront équipées afin de minimiser les risques d'infection ou de maladie. Les personnes chargées du déchargement seront également formées afin de les éduquer sur les meilleures pratiques de décharge des excréments et les risques environnementaux et sanitaires associés à la mauvaise gestion des excréments.

D'avantage, ACTED engagera la communauté et tous les acteurs dans la zone pour établir un, ou plusieurs, site(s) de décharge d'excréments. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.

Activity 1.3.4 : Mise en place d'un système de gestion des déchets sur les sites

Afin de réduire les risques de contamination et de propagation des maladies notamment pendant la saison pluvieuse, ACTED mettra en place sur les sites un système de collecte et de gestion des déchets solides.

Plus précisément, des bacs à ordures d'une capacité de 100 L seront disposés sur le site et les ménages seront sensibilisés à travers les sessions de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement (activité 2.2.2.) à leur utilisation.

Les bacs à ordures seront vidés dans des « points d'élimination » chaque deux jours tout au plus. Ce lieu sera identifié en coordination avec les comités de gestion des sites mis en place par CRS et les représentants des personnes déplacées. Ce lieu devra être situé à plus de 100m des tentes et ne pas présenter de risques d'inondation. ACTED s'assurera que le site de décharge minimisera les risques sanitaires et environnementaux, et que le site sera accessible en toute sûreté.

Si aucun site de décharge ne peut être sécurisé ACTED envisage d'enterrer les déchets sur sites. Ceci sera fait soit dans des trous à ordures prévus pour chaque ménage ou dans des fosses collectives. Les déchets enfouis seront recouverts tous les jours d'une fine couche de terre afin de ne pas attirer des vecteurs comme les mouches et les rongeurs, et de ne pas leur servir de lieu de reproduction. Si des excréments ou des couches d'enfants sont jetés, les déchets enfouis seront immédiatement recouverts de terre. Les décharges seront clôturées afin d'empêcher tout accident et d'éviter que les enfants et les animaux n'y aient accès. La bonne méthode d'enterrement des déchets fera partie des sensibilisations menées dans l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation».

La collecte des déchets sera organisée par les comités de sensibilisation (formés dans le cadre de l'activité 1.2.2 «Création de comités de sensibilisation»).

Activity 2.1.1 : Identification des besoins en eau dans les quartiers de Zémio

Lorsque la situation sécuritaire le permettra, ACTED réalisera dans les quartiers de Zémio une visite d'identification des besoins pour la réhabilitation d'infrastructures d'accès à l'eau. Au moment de l'écriture de cette proposition de projet, aucune information sur l'état des puits, sources et forages de la ville (hors sites) n'est disponible cependant il est envisageable qu'elles aient été dégradées de la même façon que les infrastructures socio communautaires. Cette évaluation renforcera les informations partagées lors de l'intervention RRM.

L'identification des besoins comprendra une

évaluation technique des dommages, et permettra de mesurer le niveau de potabilité ainsi que les réparations à réaliser sur les systèmes exhaures. Le potentiel pour la création de nouveaux points d'eau sera également exploré si les points d'eau ne sont plus utilisables pour la communauté (dans le cas où des cadavres auraient été jetés dans les puits notamment). Les informations issues de cette évaluation permettront de dresser un plan d'action pour la réhabilitation de l'accès à l'eau dans les quartiers de Zémio.

Activity 2.1.2 : Réhabilitation des systèmes exhaures de deux points d'eau dans le quartier de Mahamat

Sur la base des recommandations de l'évaluation (activité 2.1.1) ACTED pourra réaliser jusqu'à 2 réhabilitation de système exhaure de 2 points d'eau dans les quartiers de Zémio. Selon les chiffres SPHERE, il est attendu que chaque point d'eau bénéficie à 500 personnes soit un total de 1000 personnes bénéficiaires.

Les interventions de réhabilitation se limiteront à la réparation de pompes endommagées.

L'expérience d'ACTED dans la mise en œuvre d'activités similaires a démontré que les communautés plébiscitent en général l'installation d'une pompe lorsqu'il s'agit de réparer ou de construire un puits car ce type d'installation fermée permet de garantir la qualité de l'eau sur une longue durée. En revanche en cas de panne ou de casse du matériel, les communautés ne disposent que rarement des moyens humains et matériels pour le réparer ce qui empêche à nouveau tout accès à l'eau pour l'ensemble de la communauté.

Par conséquent le type de point d'eau à réhabiliter sera déterminé sur la base des éléments collectés dans le cadre de l'activité 1.1 dont notamment, le type d'infrastructures d'accès à l'eau déjà présente dans la zone, les capacités locales pour la maintenance et l'entretien et le souhait de la communauté. En plus de cela, ACTED ne considèrera l'installation d'une pompe que si un accès à l'eau à travers un puits traditionnel est également possible dans la même zone afin que l'accès à l'eau ne soit pas bloqué pour l'ensemble du village en cas de panne ou de casse du matériel.

Activity 2.1.3 : Mise en place de comités de gestion des points d'eau

Pour chaque point d'eau réhabilité avec PMH ACTED veillera à ce qu'un comité de gestion des points d'eau soit présent ou mis en place pour assurer la bonne gestion de l'ouvrage. Le travail de redynamisation ou mise en place du comité sera réalisé conformément aux « Normes et directives en matière d'eau et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain » du Ministère par une personne dédiée au sein d'ACTED et en coordination avec une personne de l'ANEA. Les modalités de travail conjoint seront définies au démarrage du projet.

Les modes de gestion des comités seront définis au moment de l'évaluation cependant d'après son expérience dans la zone, ACTED envisage que les populations se prononceront en faveur d'une gestion communautaire. Dans la mesure du possible, ACTED les encouragera également les comités à mettre en place un mécanisme de recouvrement des coûts et réalisera en ce sens une formation dont la durée sera définie en fonction des capacités et des demandes. ACTED assurera la formation de comités de 5 personnes dont au moins 50% seront des femmes. L'objectif



des formations sera de leur expliquer leurs rôles et responsabilités notamment le fait de s'assurer que les tensions liées à l'accès à l'eau sont réglées d'une manière pacifique.

Une personne par comités sera formée pour devenir artisans réparateurs, permettant le comité de faire des petites réparations sur la pompe une fois l'intervention terminée. Le comité sera doté d'un kit de réparation avec des pièces de rechange spécifiques à la pompe gérée par le comité

## Documents

Category Name	Document Description
Project Supporting Documents	Annexe 6_Carte_WASH_Zemio_08/2017.pdf
Project Supporting Documents	Annexe 1_photos des destructions dans la ville de Zémio.docx
Project Supporting Documents	Annexe 2_Alerte_Zemio_20170628.pdf
Project Supporting Documents	Annexe 3_évaluation rapide des besoins à Zémio_20170630.docx
Project Supporting Documents	Annexe 4_Rapport MSA_Zemio_20170708.pdf
Project Supporting Documents	Annexe 5_A ne pas prendre en compte.docx
Project Supporting Documents	Annexe 7_Alerte_Zemio_20170817 .pdf
Project Supporting Documents	Annexe 8_Evolution des PDI sur sites.xlsx